



# Étude sur la reconnaissance des produits à contenu recyclé

*Rapport final*



# Table des matières

	PAGE
1. Tendances de marché pour l'éco-marketing	2
2. Analyse du dispositif existant mis en place par RECYC-QUÉBEC	15
3. Panorama de l'éco-labellisation	22
4. Analyse des systèmes de reconnaissance	32
5. Scénarios pour l'évolution du système de reconnaissance	42
6. Conclusions et recommandations	53
7. Annexes	61

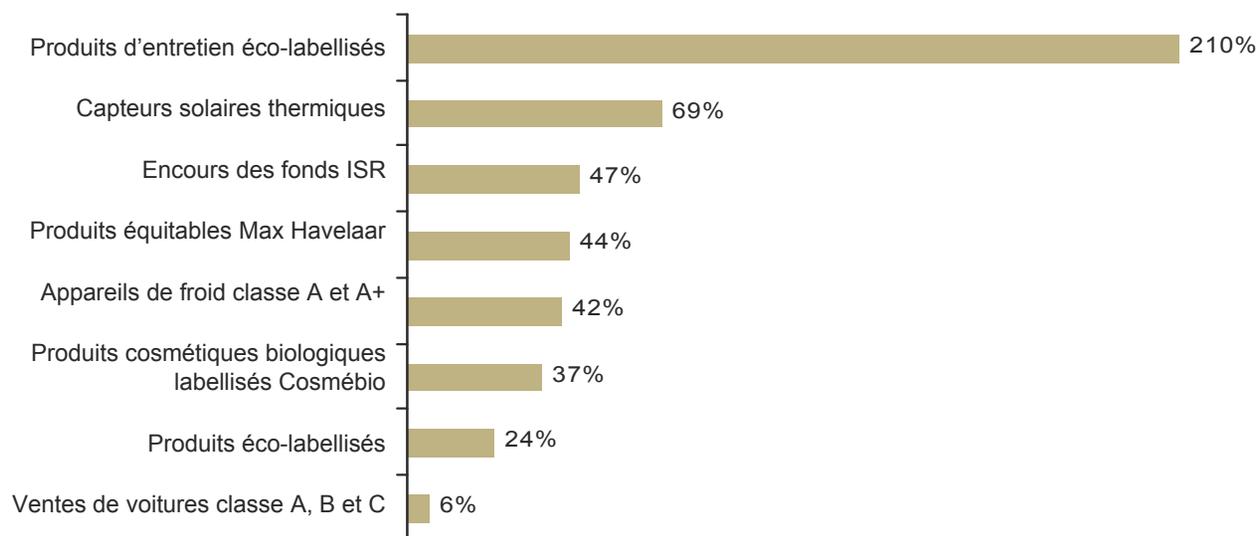
# 1. Tendances de marché pour l'éco-marketing

- *Importance croissante des achats verts : grand public, corporatifs et institutionnels*
- *Normalisation et cadre législatif*
- *Tendance « Greenwashing »*

# Les prétentions vertes des produits mis sur le marché se multiplient

- De 2007 à 2009, on observe une hausse de 40% à 176% du nombre de produits dits verts dans les magasins, et ce tant aux États-Unis qu'au Canada
  - Pour la même période, l'augmentation moyenne est de 79% dans les magasins nord-américains
- Les produits « verts » ou « éco-responsables » s'étendent à une vaste gamme de produits, et certains connaissent une croissance plus marquée
- Depuis 2006, le nombre de publicités vertes a presque triplé et il représente environ 10% du nombre total d'annonces publicitaires en 2009

## Taux moyen de croissance annuelle des produits « verts » en Europe %; 2004-2007



Source : ADEME; Terrachoice; Analyse SECOR

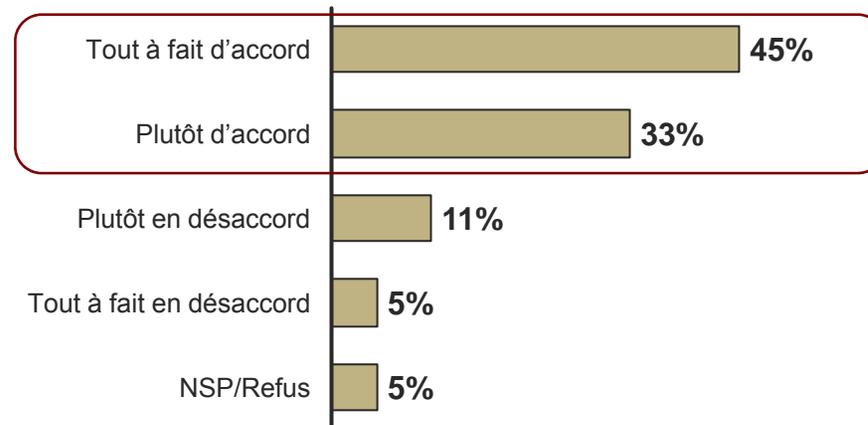
# La hausse des produits verts répond à une demande croissante des consommateurs

- En 2008, 34% des consommateurs nord-américains et européens affirment chercher à acheter des produits verts
  - La crise économique n'affecte pas le désir des consommateurs de se procurer de tels produits
- De plus, 73% des consommateurs considèrent également important que les entreprises s'engagent en matière d'environnement
- Selon un sondage réalisé au Québec par CROP, 78% des répondants mentionnent éviter l'utilisation de services ou de produits d'entreprises qui ont une piètre performance environnementale, il s'agit d'une hausse de 33% depuis 2008



Source : BCG, CROP, Analyse SECOR

## Personne qui évite l'utilisation des services ou produits d'entreprises qui ont une piètre performance environnementale %, 2009

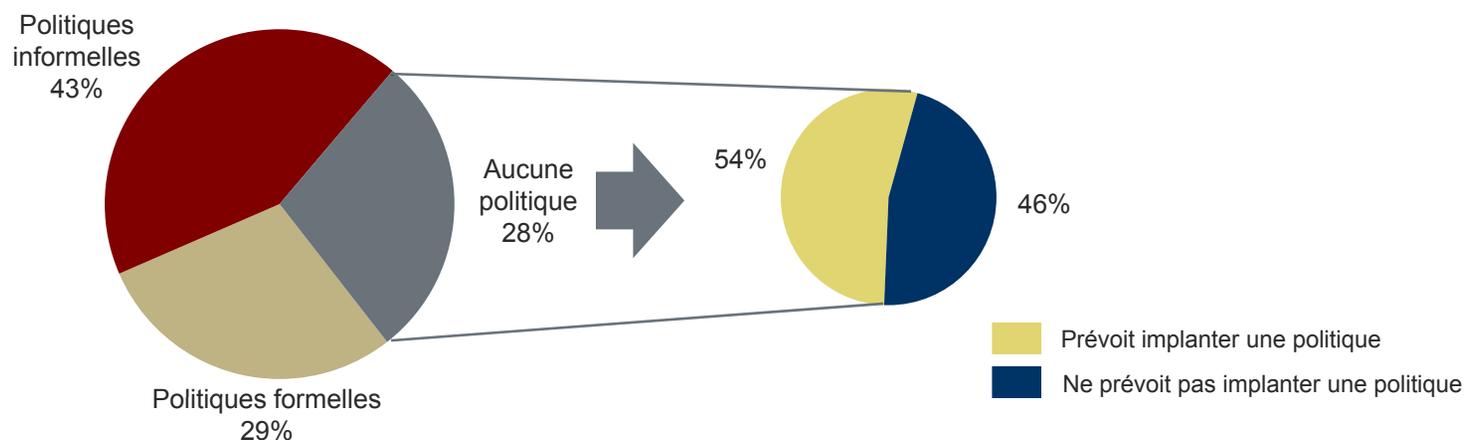


L'attrance croissante des consommateurs pour des produits verts renforce l'intérêt des fournisseurs pour les répertorier et pour mettre en place des systèmes de reconnaissance

# Les entreprises s'organisent en adoptant des politiques corporatives d'achats verts

- En 2009, 72% des acheteurs corporatifs indiquaient que leur organisation avait implanté une politique formelle ou informelle d'achats verts
  - Il s'agit, malgré un contexte économique difficile, d'une hausse de 9% par rapport à 2008
- 83% des entreprises prévoient accroître leurs achats verts dans les deux prochaines années
  - D'ici 2011, 54% des entreprises ne s'étant pas dotées à ce jour d'une politique interne d'achats verts planifient en déployer une au sein de leur organisation

## Implantation de politiques corporatives d'achats verts %; 2009



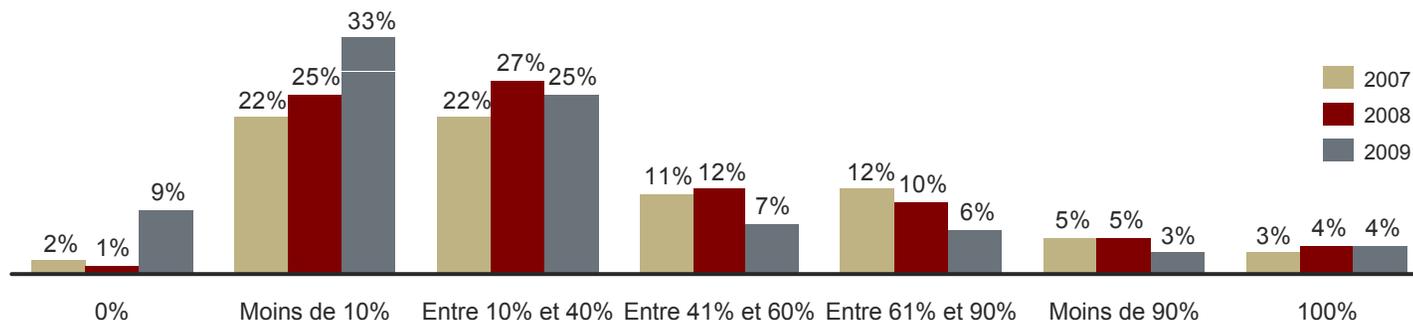
Source : Terrachoice; Analyse SECOR

Les tendances observées en matière d'achats corporatifs verts sont encourageantes, mais la marge de progression demeure importante dans leur concrétisation

# Mais le poids des facteurs environnementaux demeure faible

**Pourcentage du budget d'achat influencé par des facteurs environnementaux**  
%; 2007-2009

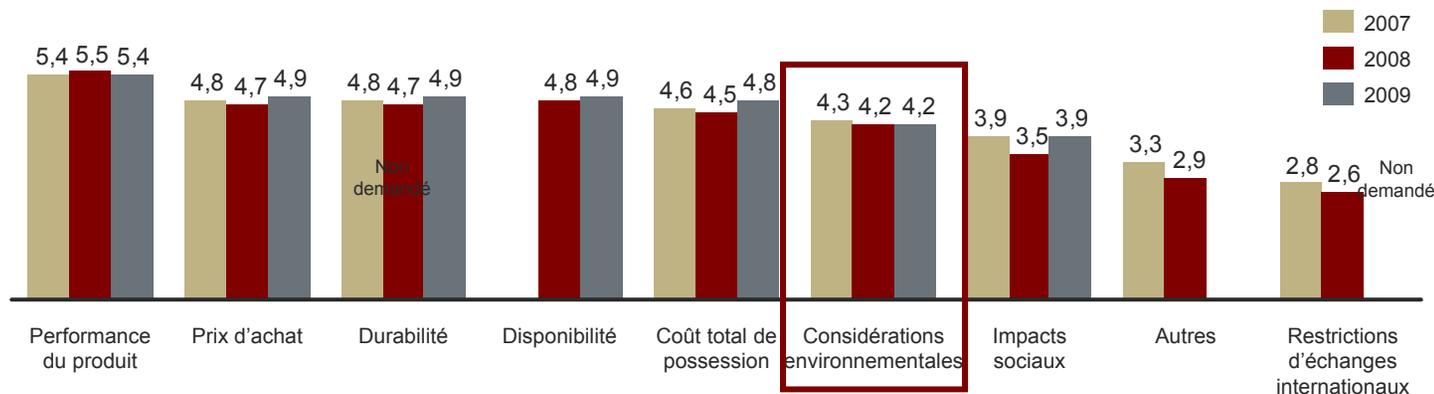
En 2009, les facteurs environnementaux influencent moins de 10% des budgets de 42% des acheteurs corporatifs



Dans de nombreux cas, les attributs environnementaux à eux seuls ne convaincront pas les acheteurs de choisir un produit plutôt qu'un autre. Les produits écologiques doivent donc aborder les facteurs d'achat traditionnelles (performance, prix, etc.) en plus des caractéristiques environnementales. Cette réalité pousse les entreprises à accorder davantage d'importance aux critères traditionnels

## Importance relative des facteurs d'achat

(Sur une échelle de 1 à 6 où 1 est le moins important et 6 est le plus important)



Source : Terrachoice, Analyse SECOR

Malgré une volonté affichée, peu d'investissements sont réalisés concrètement parce que les facteurs environnementaux ont encore un poids relativement faible dans la décision d'achat

# Les préoccupations environnementales dans les marchés publics occupent une place croissante

- Les achats publics verts constituent des leviers à l'introduction de principes de protection de l'environnement au sein des entreprises, et ce autant dans les processus, les produits, les services. Les marchés publics deviennent un vecteur à l'éco-labellisation et peuvent jouer un rôle d'éducation auprès des industriels.
- Le poids des marchés publics\* dans l'économie est notable, il représente 100 milliards de dollars au Canada
  - Les marchés publics fédéraux au Canada représentent environ 40 Mds \$, soit près de 3% du PIB canadien
  - Au Québec, les marchés publics du gouvernement provincial représentent plus de 14 Mds \$, soit près de 5% du PIB.
- La communauté internationale s'est dotée d'un plan d'application (sommet de la terre de Johannesburg en 2002) afin de promouvoir et favoriser la prise en compte du développement durable dans la commande publique.

## Tendances en matière d'achats publics verts

### Exploitation des labels écologiques dans les marchés publics

- 1 Lors de l'élaboration des spécifications techniques
- 2 Lors de la vérification de la conformité à des exigences
- 3 Comme modèle de référence lors d'évaluation d'offres

Au Québec, il est possible d'exiger la certification d'un produit par un label écologique spécifique. Le principe de la juste concurrence doit cependant être respecté; si la concurrence se trouve indûment réduite, toute soumission devra être acceptée et une marge préférentielle d'au plus 10% pourra être accordée aux soumissionnaires respectant les critères environnementaux exigés.

**Loi sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics**, article 37

Adoptée le 1<sup>er</sup> Octobre 2008

\* Les sociétés d'État et les municipalités ne sont toutefois pas visées par cette loi.

En 2009 :

- 3500 appels d'offre visés par la loi
- 170 mentionnent des exigences liées au développement durable (5%)
- 50 appliquent la marge préférentielle (1%)

*\*Un marché public est une acquisition de biens ou de services ou une exécution de travaux de construction commandée par une administration publique (ministère ou organisme) ou parapublique (municipalité, université, hôpital, etc.) ou par des sociétés d'État (Hydro-Québec, Loto-Québec, SAQ, etc).*

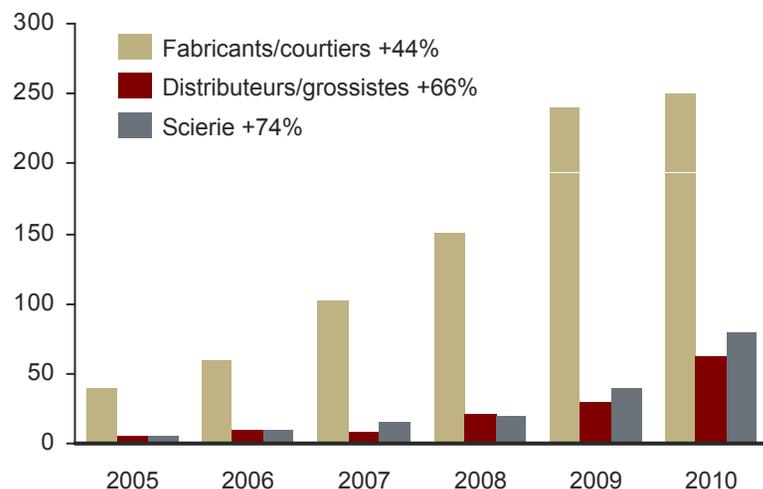
Source : MDEIE; Commission Européenne; CSPQ; Analyse SECOR

On observe une prise en compte croissante des considérations environnementales dans les systèmes de commande publique, y compris au Québec (acquisition éco-responsable). La commande publique joue un double rôle par les volumes qu'elle représente et l'éducation des fournisseurs.

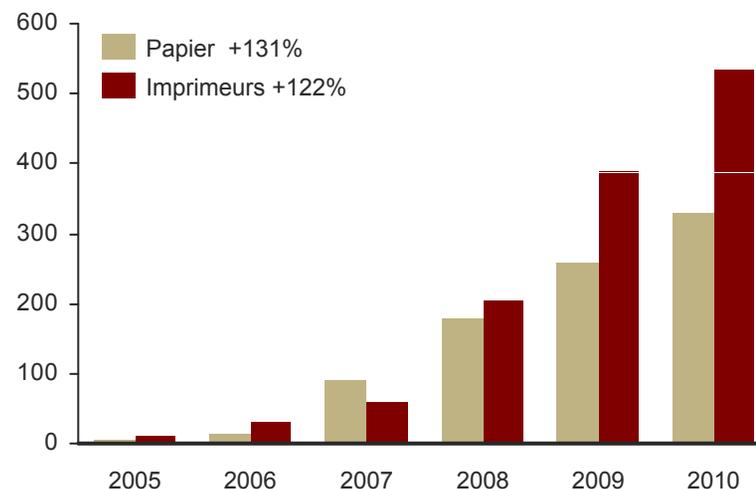
## En conséquence, l'attrait des fournisseurs pour certaines labellisations augmente rapidement

- L'engouement pour l'achat et la consommation de produits verts se fait également ressentir auprès des fournisseurs; les produits forestiers en sont une illustration :
- L'intérêt pour les produits forestiers certifiés est récent, mais connaît une très forte croissance :
  - De 2005 à 2010, le nombre de fournisseurs au Canada de produits de bois certifiés FSC connaît une forte hausse : d'une cinquantaine de fournisseurs en 2005, il atteint pratiquement le cap des 400 en 2010.
  - Sur la même période, le nombre d'imprimeurs canadiens certifiés FSC a connu une hausse de plus de 5000%
    - ◆ En juin 2009, Graphic Monthly a publié sa liste des 100 principaux imprimeurs du Canada et 71 d'entre eux sont certifiés FSC.

**Fournisseurs de produits de bois certifiés FSC au Canada (2005-2010)**



**Papier et imprimeurs certifiés FSC au Canada (2005-2010)**



Source: FSC, Analyse SECOR

# Des normes internationales encadrent les pratiques dans le domaine environnemental

Les normes de la série ISO 14000 visent à améliorer et fiabiliser les pratiques dans le domaine environnemental

Mise en œuvre d'une politique environnementale	Organismes	Produits et services
	Système de management environnemental (ISO 14004, ISO 14061)	Prise en compte de l'environnement en conception (ISO TR 14062 en cours)
Démonstration	Système de management environnemental (ISO 14001)	<b>Étiquetage environnemental : série des ISO 14020 dont la norme ISO 14021</b>
Outils d'évaluation	Évaluation des performances environnementales (séries des ISO 14030)	Analyse de cycle de vie (série des ISO 14040)
Terminologie	Termes et définitions (ISO 14050)	

Les normes de produits et services se déclinent en deux séries :

- Série des normes 14020 - Étiquetage environnemental
- Série des normes 14040 relatives aux méthodologies d'évaluation des analyses du cycle de vie.

# Trois principaux types de labels et de déclarations

- Selon la classification ISO, il existe trois types de schémas d'écolabellisation : I, II et III
  - ISO 14020 : Étiquettes et déclarations environnementales – principes généraux
  - ISO 14024 : Marquages et déclarations environnementaux – Labels environnementaux de type I, principes et méthodes
  - ISO 14021 : Marquages et déclarations environnementaux – Auto-déclarations environnementales (étiquetage type II)
  - ISO 14025 : Marquages et déclarations environnementaux – Déclarations environnementales de type III

## Classification des labels selon ISO

Type de labels et de déclarations selon ISO					
Types	Description	Zone de critères	Sélectivité	Considération du cycle de vie	Certification par une tierce partie
<b>Type I</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Basés sur l'impact environnemental du cycle de vie</li> <li>▪ Le groupe le plus utile pour les acheteurs publics</li> </ul>	Multiple	✓	✓	✓
<b>Type II</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Auto-déclarations écologiques – allégations environnementales utilisées par les fabricants, importateurs, ou distributeurs</li> <li>▪ Généralement, ils donnent moins d'information que les type I et III</li> </ul>	Unique			Préférable
<b>Type III</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ils sont des éco-profils – ils présentent une fiche de rendement simplifiée du produit sans toutefois le comparer avec d'autres produits similaires</li> <li>▪ Ils informent simplement sur les impacts environnementaux</li> </ul>	Multiple	✓		✓

Source : ISO, Analyse SECOR

Ces normes présentent uniquement les cadres généraux, les définitions, les principes directeurs pour appliquer ces normes aux entreprises ou aux produits et services

# Le cadre normatif au Québec demeure très souple et le cadre législatif inexistant

- L'ensemble des normes relatives à l'éco-labellisation constitue un cadre normatif extrêmement souple :
  - Peu d'obligations
  - Des systèmes le plus souvent fondés sur l'auto-déclaration, sans vérification
  - Favorisant le développement d'initiatives « maison »
- On observe très souvent un manque de rigueur dans l'application pratique de ces normes par les entreprises
- Il n'y a pas au Québec ou au Canada de cadre législatif ou réglementaire strict soutenant les politiques et systèmes régissant les logos écologiques, l'éco-labellisation et autres formes de reconnaissance environnementale.
- Les produits à contenus recyclés en particulier n'échappent pas à ce constat et l'utilisation d'éco-labels « maison » est fréquente sans être encadrée par des normes strictes.

## Le rôle du BNQ

- Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) est accrédité par le Conseil canadien des normes (CCN) comme organisme d'élaboration de normes et pour la mise en œuvre de programmes de certification de produits, services, systèmes ou personnes.
- À ce titre, il est habilité à élaborer des normes consensuelles jusqu'au niveau national et à participer aux activités de normalisation régionales et internationales, et offre différents services reliés aux programmes de certification.
- Concernant l'écolabellisation : le BNQ n'a pas de rôle d'encadrement ou de contrôle sur l'application des normes ou sur les systèmes de reconnaissance environnementale existants puisque il s'agit de normes volontaires.
- Le BNQ a pour mission d'agir comme partenaire des milieux d'affaires, industriels, sociaux et réglementaires afin de favoriser l'amélioration de qualité des produits, des processus et des services, ainsi que leur acceptation sur tous les marchés.
- De par sa mission, le BNQ peut jouer un rôle aussi bien dans la mise en place de nouvelles normes mais que pour la mise en place d'une démarche de certification et de vérification, à l'image du programme mis en place pour les sacs plastiques (Cf. Page 25)

# Les produits verts : une croissance anarchique qui génère de la confusion

- Au cours des dernières années, la forte croissance des produits verts dans les différentes sphères de l'économie a entraîné la création d'un mouvement environnemental désorganisé
- Certaines entreprises ont profité de la tendance environnementale en ayant recours au « greenwashing », c'est-à-dire en faisant la promotion de leur marchandise grâce à des assertions écologiques abusives
  - En 2009, 98% des produits dits verts, sur un bassin de plus de 2200 produits en Amérique du Nord, ne respectaient pas l'ensemble des principes de l'éco-étiquetage, et ce, selon l'analyse et les principes de la mascarade écologique établis selon Terrachoice
- Avec la multiplication des systèmes de certification, les consommateurs et les entreprises ne savent plus où donner de la tête et en viennent à s'interroger sur leur fiabilité
  - 72% des consommateurs disent ne pas comprendre les différences entre les différents symboles se rapportant à la certification des produits verts
- Les systèmes de reconnaissance actuels se heurtent donc à l'incompréhension et à la suspicion des clientèles ciblées

Source : BCG; ADEME; Terrachoice; Analyse SECOR

## Les 7 péchés de mascarade écologique

- 1 **Péché du compromis caché**
- 2 **Péché d'absence de preuve**
- 3 **Péché d'imprécision**
- 4 **Péché de non-pertinence**
  - « Sans CFC », alors que les CFC sont interdits par la loi
- 5 **Péché du moindre de deux maux**
- 6 **Péché du mensonge**
  - Fausse homologation
- 7 **Péché du culte de l'étiquette mensongère**
  - Faire croire à l'agrément d'une tierce partie

Les systèmes encadrant la reconnaissance des produits verts sont insuffisamment formalisés et encadrés. La conjugaison de la pression croissante des marchés et d'un cadre réglementaire faible contribue à la multiplication des labels et à une confusion importante.

# Synthèse

- On observe une forte poussée de la demande pour les produits verts, aussi bien de la part du grand public que des acheteurs corporatifs
  - Les achats publics constituent un levier important pour les gouvernements afin de promouvoir et développer les achats verts
  - Les fournisseurs développent donc un attrait croissant pour les systèmes de reconnaissance de produits verts
  - L'absence de cadre réglementaire et la souplesse des normes ont conduit à une multiplicité des systèmes de reconnaissance, générant de la confusion et nuisant à la crédibilité des systèmes existants
- Dans ce contexte, la question de la mise en place d'un système de reconnaissance visant à promouvoir les produits à contenu recyclé est pertinente et peut constituer un levier important pour promouvoir ce type de produit.

---

## 2. Analyse du dispositif existant

*Description et évaluation du répertoire mis en place et géré par RECYC-QUÉBEC*

# Objectifs initiaux du dispositif et portrait de son évolution

- Depuis sa mise en place, le dispositif de RECYC-QUÉBEC a évolué, principalement au niveau de deux dimensions prioritaires : la clientèle et les produits.
- La mission poursuivie est cependant demeurée constante au fil des ans

## MISSION

Promouvoir les produits à contenu recyclé

### OBJECTIFS INITIAUX

#### ■ LA CLIENTÈLE CIBLÉE

- Orientée vers les achats institutionnels, corporatifs et industriels (ICI)
- Message dirigé vers l'achat groupé afin de favoriser les achats de grande envergure
- Clientèle cible selon un modèle 3/4 ICI et 1/4 d'achats grand public

#### ■ LES PRODUITS RÉPERTORIÉS

- Produits à contenu recyclé et fabriqués au Québec

### ÉVOLUTION DU RÉPERTOIRE

#### ■ CATÉGORISATION DES PRODUITS

- Réalisation d'un balisage des meilleures pratiques de répertoires pour les produits à contenu recyclé via le Web dans différents pays
- Révision des catégories de produits existantes en fonction d'autres répertoires similaires

#### ■ ÉLARGISSEMENT DES CATÉGORIES DE PRODUITS CIBLÉS

- Ouverture à des produits de réemploi tel que des meubles ou Interrogation sur l'ouverture aux produits distribués au Québec (versus ceux fabriqués au Québec)

#### ■ RÉPONSE À L'INTÉRÊT DU GRAND PUBLIC

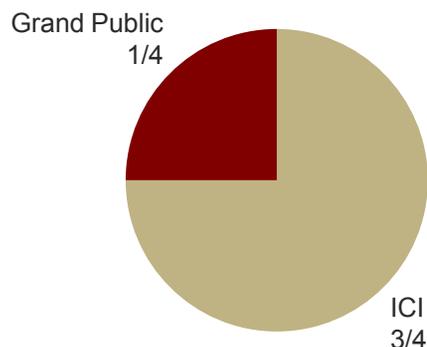
- Identification d'un intérêt pour l'adaptation du répertoire vers une clientèle plus large
- Introduction de produits de consommation destinés au grand public

Source : RECYC-QUÉBEC

# Un dispositif qui s'est écarté des objectifs initiaux

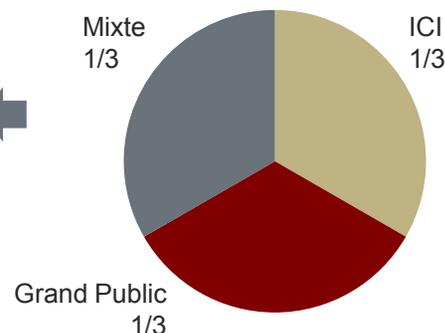
- L'introduction de produits destinés à la grande consommation a engendré un glissement dans le type de clientèle qui s'intéresse au répertoire de RECYC-QUÉBEC

Objectif initial



Déplacement de la clientèle ICI vers la grande consommation

Situation actuelle



- L'élargissement des catégories de produits, mais également l'absence d'un processus de vérification, ont eu comme conséquence d'ouvrir le répertoire à un bassin de produits très diversifiés pour lesquels la mention « à contenu recyclé » n'est pas toujours fiable.

Source : RECYC-QUÉBEC

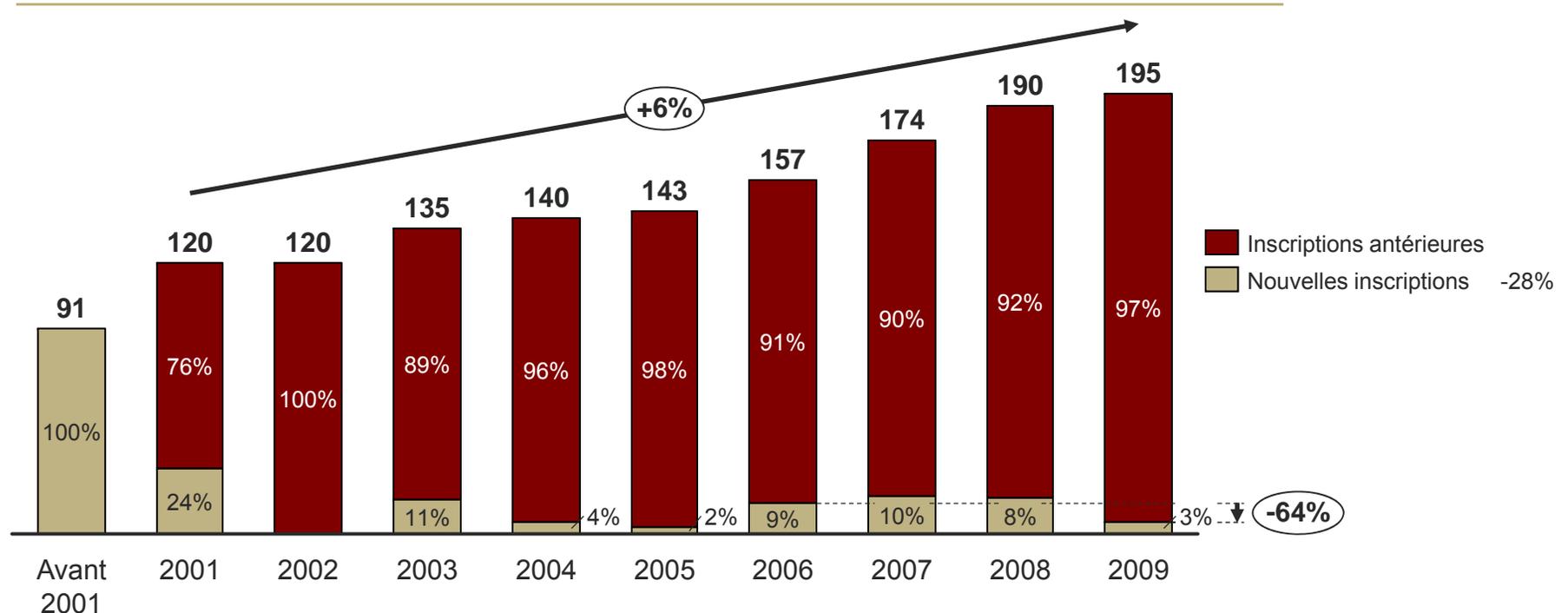
Les changements apportés dans le dispositif ont engendré une distorsion du message initial et une dilution de l'orientation première de RECYC-QUÉBEC

# De 2001 à 2009, le nombre de nouvelles inscriptions au répertoire ralenti

- De 2001 à 2009, le nombre de nouvelles inscriptions au répertoire a connu une baisse à un taux constant de 28% passant de 29 à 5 nouvelles inscriptions sur la période
  - En 2006, la mise en ligne d'un nouveau répertoire appuyé par une promotion de lancement a eu pour effet de créer un certain engouement, cependant on observe une baisse de 64% des nouvelles inscriptions entre 2006, année de refonte du répertoire, et 2009
- Malgré une croissance relativement constante, le nombre total d'entreprises inscrites\* au répertoire en 2009, soit 195, demeure peu élevé

## Évolution des inscriptions au répertoire

% et Nombre, 2001-2009



Source : RECYC-QUÉBEC; Analyse SECOR

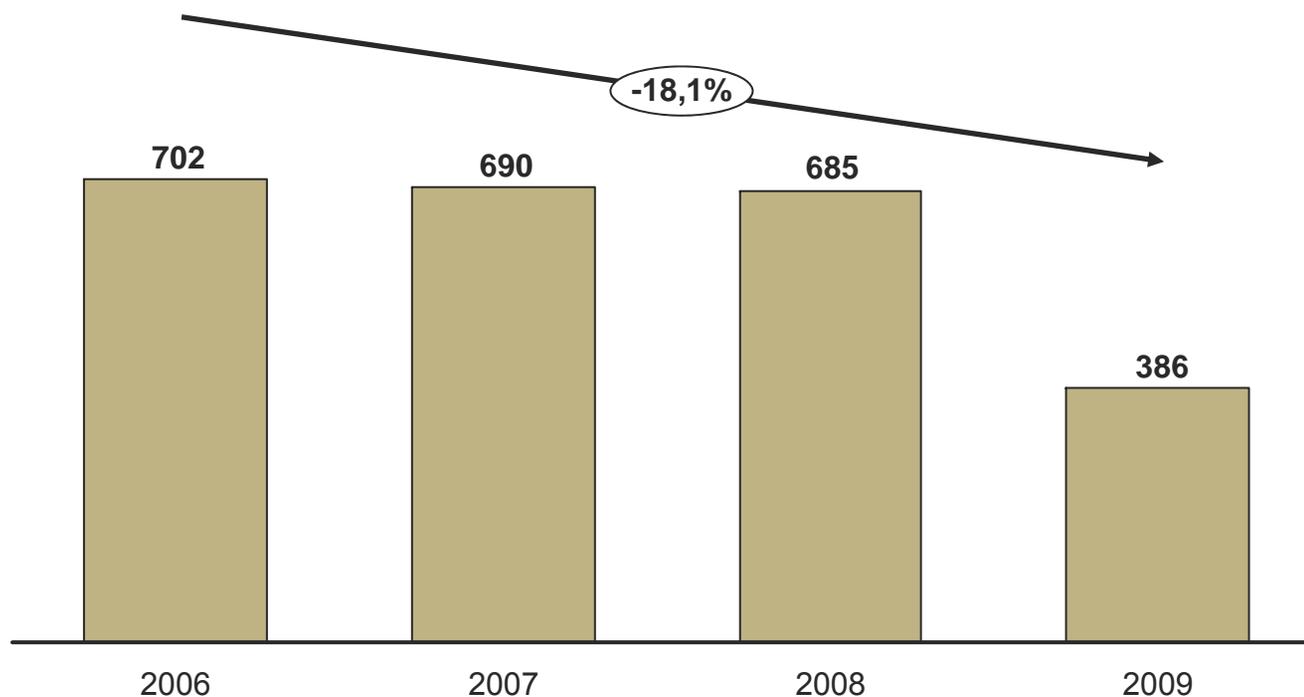
\*Le nombre d'inscriptions ne tient pas compte des retraits

# De 2008 à 2009, la consultation du répertoire a connu une baisse de 44%

- Le nombre moyen de consultations est passé de 702 en 2006 à 386 en 2009, soit une baisse de 316 inscriptions (-45%) sur quatre ans
  - Le nombre moyen de consultation a diminué à un taux annuel constant de 18,1% sur la période
- Cette même tendance s'observe pour l'ensemble des rubriques du site de RECYC-QUÉBEC

## Évolution du nombre moyen de consultations du répertoire

Nombre, 2006-2009



Source : RECYC-QUÉBEC; Analyse SECOR

# Forces et points d'amélioration du répertoire

## FORCES

- Couverture importante des catégories de produits
- Absence de barrière à l'entrée et souplesse du système
  - Peu de condition à respecter / Peu de contrainte
  - Aucun frais
  - Peu de discrimination exercée par RECYC-QUÉBEC
- Autonomie de l'acheteur dans sa démarche
  - RECYC-QUÉBEC est un intermédiaire qui facilite la relation entre le fournisseur et l'acheteur
- Atteinte d'une taille critique (nombre d'inscriptions et nombre de consultations)
- Une des références pour la reconnaissance des produits à contenu recyclé (car cible naturelle pour les acheteurs potentiels), mais sans véritable concurrence

## POINTS D'AMELIORATION

- Absence d'un périmètre et d'une normalisation claire
- Une orientation B2C qui doit se recentrer sur du B2B ou B2G
- Absence d'un dispositif de vérification :
  - RECYC-QUÉBEC n'est pas lié aux renseignements diffusés par le répertoire (pas d'engagement de sa responsabilité)
  - La vérification éventuelle incombe à l'acheteur
- Promotion très insuffisante du dispositif auprès des acheteurs ou des fournisseurs (ex. : nombre de visites par jour)
- Faible rétroaction en provenance des acheteurs et des fournisseurs permettant d'évaluer la performance ou l'utilité du système

# Conclusion

- Le dispositif actuel souffre de trois lacunes importantes :
  - Absence de promotion :
    - ◆ Des produits à contenu recyclé d'une manière générale
    - ◆ Du dispositif visant la reconnaissance et à la promotion de ces produits
  - Absence de normalisation, qui proposerait un cadre rigoureux pour contribuer à la crédibilité du dispositif
  - Absence de vérification pour fiabiliser les déclarations
  
- Le dispositif actuel ne répond plus aux besoins des acteurs du système, malgré l'observation d'un marché dynamique en matière de promotion et de reconnaissance des produits verts.

### **3. Panorama de l'éco-labellisation**

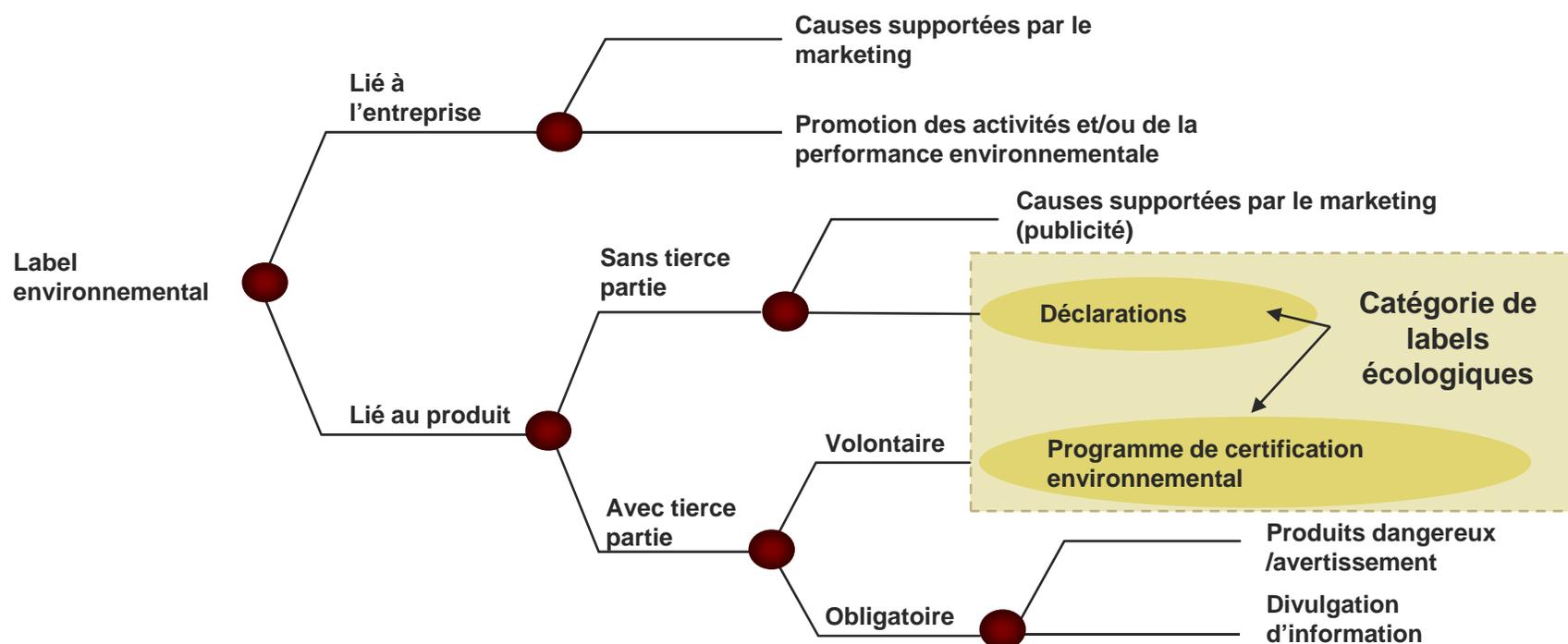
*Panorama des formes de reconnaissance et de l'éco-labellisation*



# L'éco-labelling comme forme de reconnaissance

- Les formes de reconnaissance environnementale peuvent être classées selon différentes catégories en fonction de leurs caractéristiques et des objectifs poursuivis
- Les programmes de certification environnementale représentent l'option la plus rigoureuse en matière d'écolabel
- On observe qu'il n'y a pas de certification spécifique reconnue pour les produits à contenu recyclé
- Les écolabels associés à ce type de produit sont basés sur l'auto-déclaration, et les allégations sont rarement vérifiées
- Aucun dispositif de reconnaissance fiable et rigoureux, spécifiquement dédié aux produits à contenu recyclé, n'a été identifié :
  - Hormis la boucle de Möbius (éco-label auto-déclaré - Cf page suivante)
  - On peut retrouver des critères liés au contenu recyclé au sein de normes comme FSC

## Classification de l'étiquetage environnemental



# La boucle de Möbius : un symbole unique, mais qui génère tout de même une certaine confusion

- ISO 14021 pose les grands principes d'utilisation de la boucle de Möbius, qui est le symbole international du recyclage
  - Seuls les matériaux « post-industriels » et « postconsommateurs » sont à considérer comme des matières recyclées.
  - Au sens de cette norme, un emballage est recyclable si les matériaux entrants dans sa composition permettent de fournir une matière première secondaire, et s'il existe une filière économiquement structurée.
- L'utilisation de la boucle de Möbius ne fait pas l'objet d'un contrôle par une tierce partie et est donc sous la pleine et entière responsabilité de l'industriel (à l'échelle nationale, on peut trouver certains organismes chargés d'effectuer des vérifications - ex : Bureau de la Concurrence au Canada, Bureau de Vérification de la Publicité en France)
- L'absence d'obligation liée à l'utilisation de la boucle de Möbius rend ce symbole accessible au domaine public

## La boucle de Möbius



« **ce produit ou cet emballage est recyclable** »



« **ce produit ou cet emballage contient 65 % de matières recyclées** »

- Rien ne garantit que le produit soit effectivement recyclé
- Le symbole s'applique autant au produit qu'à son emballage, ce qui peut mener à une mauvaise interprétation.
- Il peut être difficile de différencier la boucle de Möbius qui réfère au caractère recyclable, de celle qui réfère au contenu recyclé. L'ajout d'un pourcentage du poids de contenu recyclé placé à l'intérieur ou à l'extérieur à proximité de la boucle de Möbius n'est pas plus explicite, à moins d'y indiquer l'identification du matériau recyclé.

Source : Analyse SECOR

Être un symbole unique n'est pas synonyme de succès. L'insuffisance de normalisation et l'absence de certification entourant le symbole de la boucle de Möbius rend ce dispositif inefficace à l'identification rigoureuse et à la reconnaissance des produits à contenu recyclé.

# Reconnaissance par la certification de produits

- La certification de produits découlant d'un programme de certification reconnu est un mécanisme qui permet la différenciation
- L'exemple récent des sacs en plastique compostables démontre une volonté de normalisation et de certification en matière environnementale

## Programme de certification des sacs en plastique

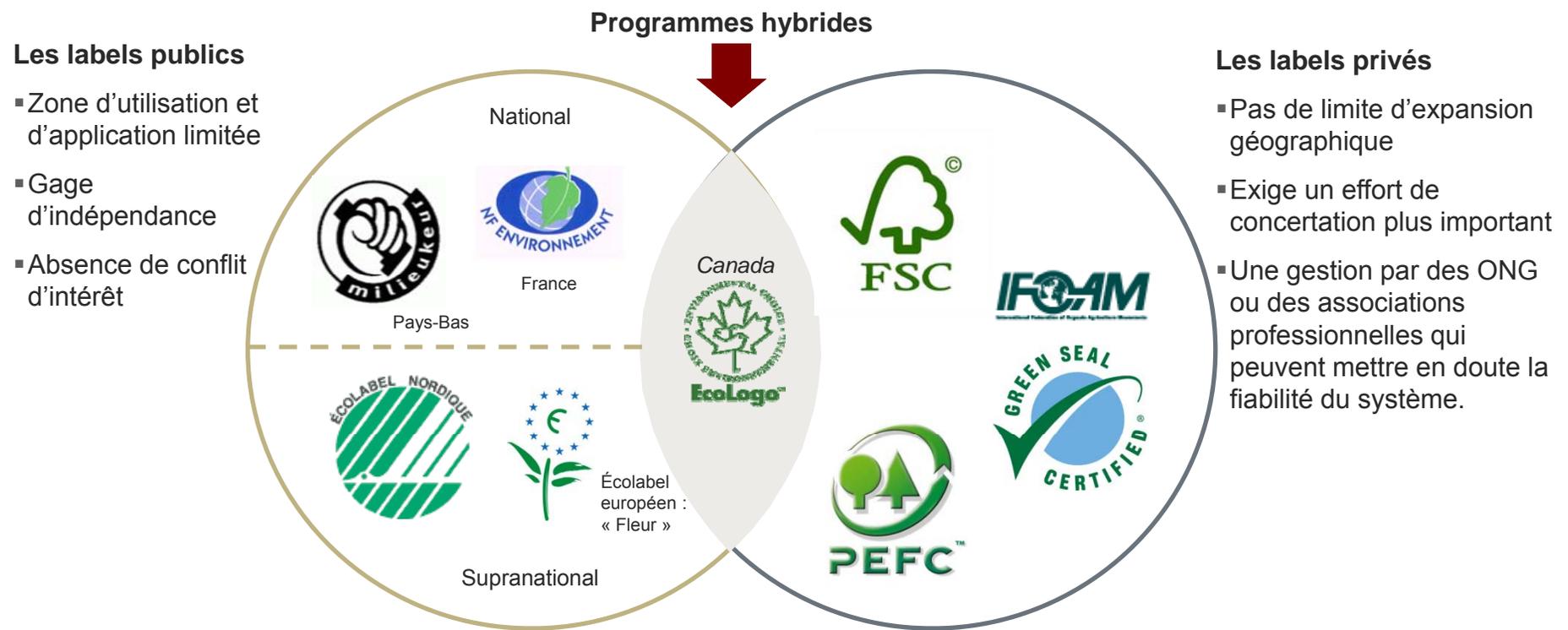
<b>Objectif du programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Promouvoir et faciliter le recyclage des sacs en plastique recyclables</li> <li>■ Appuyer les détaillants dans leur volonté de privilégier l'utilisation de sacs recyclables</li> <li>■ Aider les centres de tri et les recycleurs dans le traitement adéquat de ces matières</li> <li>■ Éviter la contamination des plastiques recyclés par d'autres types de plastiques non recyclables</li> <li>■ Rendre identifiable aisément les sacs à récupérer</li> </ul>
<b>Qui?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ En septembre 2007, le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), qui est accrédité par le Conseil canadien des normes (CCN), est devenu l'organisme de certification officiel des sacs en plastique compostables, suite au lancement de son programme de certification des sacs en plastique compostables (BNQ 9011-911)</li> </ul>
<b>Quoi?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Sacs plastiques</li> <li>■ Élargissement prévu de la catégories de produits : tous les types de produits en plastique compostables (assiettes, fourchettes, couteaux et verres)</li> <li>■ BNQ veut modifier son programme de certification en vue de le faire adopter comme norme nationale</li> </ul>
<b>Comment?</b>	 <pre> graph LR     A[Demande de certification] --&gt; B[Visite de contrôle]     B --&gt; C[Décision de certification]     C --&gt; D[Délivrance du certificat de conformité]     D --&gt; E[Maintien et renouvellement]             </pre>

Source : Conseil canadien des normes, Bureau de normalisation du Québec, Analyse SECOR

# Des schémas d'écotlabellisation présents dans les secteurs public et privé

- Les programmes d'écotlabellisation publics sont applicables à l'échelle nationale ou supranationale
- Outre les labels publics, il existe des labels privés qui ont été créés par des organisations non gouvernementales (ONG), des groupes industriels ou des groupements de parties intéressées
- D'autres programmes relèvent d'un modèle hybride puisque leur procédure de certification implique plusieurs organismes dont certains sont privés, d'autres, publics

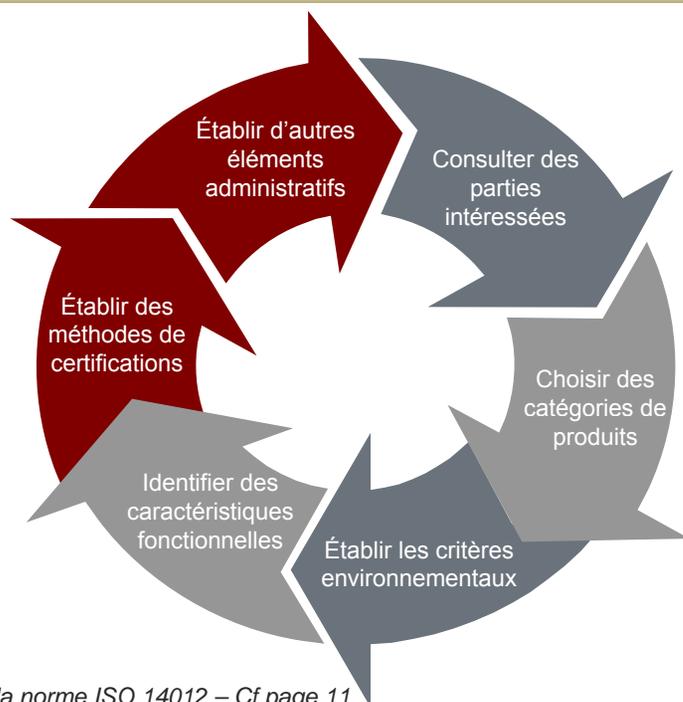
## Les secteurs public et privé développent et appliquent des écotlabellisations



# Le processus de détermination des programmes de labellisation des produits : type I versus type II(\*)

- Le label environnemental de type I, dû au besoin de certification par une tierce partie, implique un processus itératif
- Le label de type II n'est pas sujet aux étapes de certification, et par conséquent il propose un cadre beaucoup moins contraignant

## Principales étapes du processus de détermination d'un programme de labellisation



On peut regrouper les étapes du processus de labellisation écologique en deux temps principaux

1

**Normalisation**

2

**Certification**

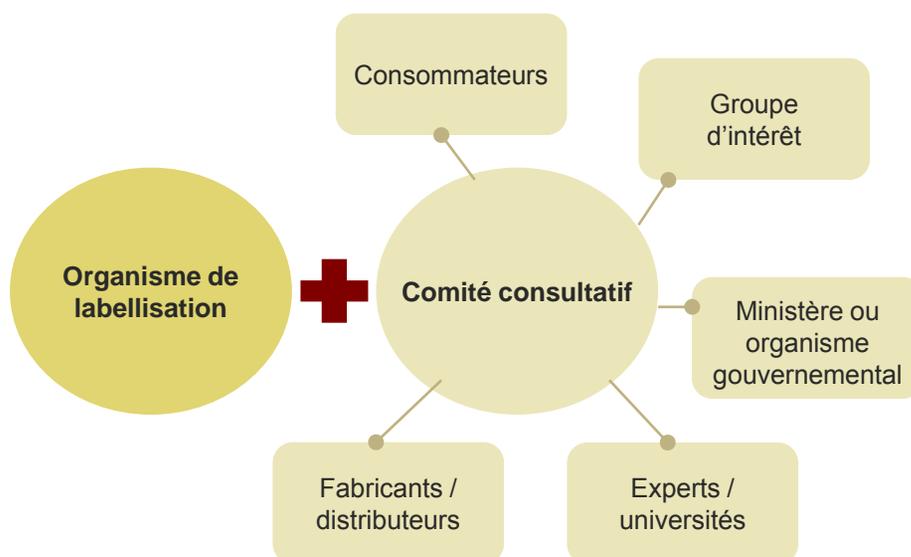
(\*) au sens de la norme ISO 14012 – Cf page 11

Le type I propose un mécanisme rigoureux et structuré, en opposition au type II dont la souplesse peut nuire à la crédibilité et à la fiabilité des systèmes

# La phase de normalisation

- Le processus de définition des critères écologiques implique un nombre important de principaux acteurs dont l'objectif est de favoriser une plus grande acceptation du label auprès des consommateurs
  - Un comité consultatif a une fonction décisionnelle lors de l'établissement des critères et une fonction consultative lors de la phase de certification
- En général les programmes d'écolabels englobent plusieurs catégories de produits, et d'un programme à l'autres ces catégories sont similaires

## Parties prenantes au processus de normalisation



- La démarche des organismes de labellisation repose sur la réalisation d'analyses du cycle de vie du produit
- Un processus de révision des critères est prévu dans les programmes
  - Intervalle de trois à six ans
- Les critères sont déterminés en considération des données disponibles et des méthodes d'évaluation préconisées
  - La variabilité des critères rend difficile une harmonisation entre les différents programmes

La difficulté à trouver un équilibre entre la faisabilité économique et la rigueur scientifique et méthodologique est un frein important au développement d'un écolabel

## La phase de certification

- Les entreprises demandant l'autorisation d'utiliser un écolabel doivent fournir des informations techniques et des preuves documentées
  - Les demandeurs soumettent des rapports de tests, des preuves de conformité à la lois, des preuves de la qualité du système de gestion, etc.
  - Une inspection et/ou un audit direct sur le site peuvent également être effectués
- Lorsque la licence d'utilisation est accordée, il relève généralement à son titulaire d'informer l'organisme de délivrance de tout changement du produit dont les retombées pourraient faire en sorte qu'il ne soit plus conforme aux exigences requises
  - Il s'agit donc d'un processus d'auto-dénonciation, ce qui diminue souvent le contrôle de l'organisme délivrant l'écolabel
- Une redevance annuelle, qui représente le plus souvent un pourcentage des ventes annuelles du produit certifié, est généralement exigée
  - Les coûts demandés doivent être pensés soigneusement afin de ne pas exclure ni discriminer certains segments des industries touchées, notamment les PME qui pourraient rencontrer des difficultés à participer au programme.

La certification contribue à assurer la crédibilité du dispositif.  
 Mais c'est l'application rigoureuse des normes qui garantit la fiabilité du système.

# Les écolabels respectent généralement six principes fondamentaux

Tous les écolabels présentent six caractéristiques décrites dans la norme internationale ISO 14024

- 1 LA DÉFINITION D'EXIGENCES PRÉCISES**
  - Présence de cahiers des charges comprenant des critères assortis de seuils à respecter
- 2 LA PRISE EN COMPTE DANS LA RÉFLEXION DU CYCLE DE VIE DES PRODUITS**
  - Analyse des produits « du berceau à la tombe »
- 3 LA CONCERTATION**
  - Participation de l'ensemble des parties prenantes
- 4 LE LIBRE ACCÈS**
  - Tout demandeur éventuel doit pouvoir collaborer à la phase de normalisation de l'écolabel
  - Tout demandeur respectant les critères exigés d'un écolabel doit être autorisé à l'utiliser
- 5 LA RÉVISION RÉGULIÈRE DES EXIGENCES**
  - Prise en compte du progrès scientifique et de l'évolution technologique
  - Garantit la sélectivité de l'écolabel
- 6 LA CERTIFICATION PAR TIERCE PARTIE**
  - Gestion et attribution des écolabels par des organismes tiers indépendants effectuant des contrôles périodiques sur les produits ou services, de même que des audits réalisés sur les sites des entreprises

# Synthèse

- La normalisation est une composante essentielle du système. Elle en constitue le fondement et conditionne en partie la rigueur et la fiabilité du système :
  - Elle peut s'appuyer sur des normes existantes, mais on peut aussi établir ses propres normes (plus ou moins complexes)
  - Des normes trop contraignantes nuisent au développement du système, au même titre que des normes trop souples qui vont nuire à sa crédibilité.
- La normalisation permet de mieux décrire les paramètres environnementaux, mais est également utile pour établir les méthodes de mesure et de vérification.
- Suite à la normalisation, deux processus sont possibles :
  - L'auto-déclaration : peu contraignant pour les entreprises déclarantes, facilite et allège considérablement les modalités de gestion. Sans vérification, le système est le plus souvent confiné à de la promotion et du marketing destinés aux consommateurs.
  - La vérification : elle peut s'exercer avec des degrés de rigueur et de complexité variables (vérification a priori et/ou a posteriori, de la certification par une tierce partie, à une simple vérification aléatoire sur des échantillons de produits ou d'entreprises). Plus rigide et plus complexe à gérer, mais constitue le seul moyen de vérifier les allégations et disposer d'un système de reconnaissance fiable et rigoureux.
- Concernant les produits à contenu recyclé, nous n'avons pas identifié de dispositifs spécifiques fiables dédiés à ce type de produits. Ils sont parfois inclus dans des labels multicritères plus larges (ex. : FSC).
  - L'EPA aux États-Unis n'a encore entamé aucune démarche liée à la normalisation et à la certification des produits à contenu recyclé;
  - Il en est de même pour le gouvernement de la Colombie-Britannique au Canada.
- Néanmoins, un système spécifique aux produits à contenu recyclé peut sans contrainte s'inspirer des modèles pour d'autres types de critères environnementaux.

## 4. Analyse de systèmes de reconnaissance

*Analyse de systèmes pertinents :*

- *Eco-logo*
- *LEED*
- *EPEAT*
- *Energy Star*
- *FSC*

*Analyse des principaux modèles d'affaires*



# Balisage et analyse des systèmes pertinents

	ÉCOLOGO	LEED	FSC
<b>Modèle</b>			
Rayonnement géographique	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Amérique du Nord (en développement international)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ International</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ International</li> <li>■ Forêts certifiées dans plus de 82 pays</li> </ul>
Organisme gestionnaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Initiative d'Environnement Canada gérée par le cabinet conseil en environnement TerraChoice</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Système adapté aux marchés canadiens par le Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Groupe représentatif d'organisations provenant de 25 pays.               <ul style="list-style-type: none"> <li>● Groupes environnementaux et sociaux</li> <li>● Groupe de commerce du bois</li> <li>● Représentants du secteur industriel forestier</li> </ul> </li> </ul>
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Normes élaborées et examinées dans un processus ouvert, public et transparent :               <ul style="list-style-type: none"> <li>● ONG/OBNL</li> <li>● Universitaires et experts scientifiques</li> <li>● Fabricants</li> <li>● Associations industrielles</li> <li>● Représentants gouvernementaux</li> <li>● Professionnels des achats.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ L'organisme qui détient la marque, celui qui évalue et celui qui délivre la marque sont le même : l'USGBC - U.S. Green Building Council</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 800 membres provenant de 90 pays               <ul style="list-style-type: none"> <li>● Individus</li> <li>● Compagnies</li> <li>● Organisations</li> </ul> </li> <li>■ Trois chambres égales (sociale, économique, environnementale)</li> <li>■ Représentation équilibrée Nord/Sud</li> </ul>
Nombre de produits / entreprises reconnus	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Plus de 7000 produits certifiés</li> <li>■ 300 entreprises/marques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Plus de 1 800 projets LEED inscrits ou certifiés auprès du CBDCa</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 35 230 000 hectares certifiés au Canada               <ul style="list-style-type: none"> <li>● Représente 28% du total mondial</li> </ul> </li> </ul>
Clientèle cible	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Grand public et industrie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Principalement les secteurs industriel et commercial</li> <li>■ S'est développé au secteur résidentiel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Principalement les secteurs industriel et commercial</li> </ul>
Secteur ciblé / Catégorie de produit	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Plus de 120 catégories de produits et services               <ul style="list-style-type: none"> <li>● Produits de nettoyage pour la maison</li> <li>● Papier et produits du papier</li> <li>● Peinture</li> <li>● Fournitures de bureau</li> <li>● Carburants</li> <li>● Etc.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Secteur de la construction               <ul style="list-style-type: none"> <li>● BE:E&amp;E : Bâtiment existant</li> <li>● LEED-NE : projets noyau et enveloppe</li> <li>● LEED H : Habitation</li> <li>● LEED- ND : Développement de quartiers</li> <li>● LEED-CI : Aménagement des espaces intérieurs</li> <li>● LEED-NC : Nouvelle construction</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Secteur forestier               <ul style="list-style-type: none"> <li>● Forêts tropicales, tempérées et boréales</li> <li>● Plantations</li> <li>● Forêts partiellement replantées</li> </ul> </li> <li>■ Produits dérivés tels que le papier, le bois, et les meubles</li> </ul>
Thèmes abordés	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Plusieurs caractéristiques environnementales reliées à la santé humaine et aux conséquences environnementales d'un produit tout au long de sa vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Aménagement écologique des sites</li> <li>■ Gestion efficace de l'eau</li> <li>■ Énergie et atmosphère</li> <li>■ Matériaux et ressources</li> <li>■ Qualité des environnements intérieurs</li> <li>■ Innovation et processus de design</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Gestion durable               <ul style="list-style-type: none"> <li>● Les taux d'exploitation et les étendues de coupe rase</li> <li>● La conservation des conditions naturelles des forêts</li> <li>● La conservation des espèces rares, menacées et en voie de disparition</li> <li>● Etc.</li> </ul> </li> </ul>

# Balisage et analyse des systèmes pertinents

	ENERGY STAR	EPEAT
Modèle		
Rayonnement géographique	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ International</li> <li>■ Accords établis avec des organismes gouvernementaux dans différents pays dont le Canada</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ International (40 pays)</li> </ul>
Organisme gestionnaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ EPA - Environmental Protection Agency</li> <li>■ Ressources naturelles Canada (RNCan) met en œuvre ENERGY STAR au Canada</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Géré par le Green Electronics Council (GEC) qui est un programme de la Fondation internationale pour le développement durable (CPIS)</li> </ul>
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Plus de 16 000 organisations</li> <li>■ Accords de licence ou de partenariat                             <ul style="list-style-type: none"> <li>● &gt; 2 000 fabricants</li> <li>● &gt; 2 000 détaillants</li> <li>● &gt; 6 000 constructeurs de d'immobilier</li> <li>● &gt; 570 administrateurs de programmes d'efficacité énergétique</li> <li>● &gt; 550 sociétés industrielles</li> <li>● centaines d'autres entités</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le processus d'élaboration des normes est ouvert à tous les intervenants :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>● Communauté de l'environnement</li> <li>● Fabricants</li> <li>● Acheteurs privés et publics</li> <li>● Revendeurs</li> <li>● Recycleurs</li> <li>● Autres parties intéressées</li> </ul> </li> </ul>
Nombre de produits / entreprises reconnus	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ &gt; 60 catégories de produits</li> <li>■ &gt; 40 000 produits homologués</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 18 fabricants ont des produits enregistrés au Canada</li> <li>■ 44 fabricants dans le monde</li> </ul>
Clientèle cible	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Secteurs résidentiel, commercial et industriel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Conçu pour répondre aux besoins uniques des acheteurs de grand volume                             <ul style="list-style-type: none"> <li>● Agences fédérales, étatiques et locales</li> <li>● Collèges et universités</li> <li>● Entreprises Fortune 1000 et leurs fournisseurs</li> </ul> </li> </ul>
Secteur ciblé / Catégorie de produit	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Large gamme de produits                             <ul style="list-style-type: none"> <li>● Matériel de bureau</li> <li>● Électronique grand public</li> <li>● Appareils ménagers</li> <li>● Éclairage</li> <li>● Fenêtres</li> <li>● Etc.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Produits électroniques et d'informatique                             <ul style="list-style-type: none"> <li>● PC de bureau</li> <li>● Ordinateurs portables</li> <li>● Écrans d'ordinateurs</li> </ul> </li> </ul>
Thèmes abordés	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ L'efficacité énergétique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réduction / élimination de matières</li> <li>■ Sélection de matériaux</li> <li>■ Conception pour la fin de vie et gestion de la fin de vie</li> <li>■ La longévité du produit / cycle de vie</li> <li>■ Conservation énergétique</li> <li>■ La performance de l'entreprise</li> <li>■ L'emballage</li> </ul>

# Balisage et analyse des systèmes pertinents

	ÉCOLOGO	LEED	FSC
<b>Processus</b>			
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aider les consommateurs et l'industrie à prendre des décisions d'achat éclairées afin de réduire leur empreinte écologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager et accélérer l'adoption internationale de la construction et du développement durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir une gestion des forêts du globe qui soit environnementalement responsable, socialement bénéfique et économiquement viable en établissant une série de principes d'aménagement forestier mondialement reconnus et appliqués</li> </ul>
Mécanisme de reconnaissance / certification	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ceux qui présentent une demande doivent fournir une documentation d'appui adéquate, des résultats de tests et d'autres renseignements requis.</li> <li>Toute la documentation est examinée par un vérificateur tiers qui entreprend, le cas échéant, une vérification sur place.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Système de pointage basé sur l'accumulation de points; maximum pour l'intégration des pratiques et des technologies écologiques à la construction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il y a deux types de certifications FSC:               <ul style="list-style-type: none"> <li>Certificat d'aménagement forestier avec audit de la forêt basé sur les normes régionales</li> <li>Certificat de chaîne de traçabilité qui permet le suivi du bois de source certifiée depuis son origine jusqu'au consommateur</li> </ul> </li> </ul>
Certification	<ul style="list-style-type: none"> <li>Oui</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Oui</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Oui</li> </ul>
Certification par une tierce partie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Oui</li> <li>Écolabel de Type 1, comme le définit ISO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Oui</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Oui – présence de vérificateurs indépendants</li> </ul>
Critères / exigences de reconnaissance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chaque norme ÉcoLogo renferme des critères précis fondés sur le leadership environnemental de la catégorie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Système avec catégories de pointage : certifié, argent, or, platine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Système basé sur cinq étapes de base :               <ul style="list-style-type: none"> <li>Contacter un organisme certificateur FSC</li> <li>Soumettre une demande</li> <li>Compléter un audit sur site</li> <li>Attendre l'approbation de la certification</li> <li>Procéder à une vérification annuelle</li> </ul> </li> </ul>
Coût	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérification initiale et analyse : entre 1500\$ et 5000\$</li> <li>Vérifications ultérieures pour produits ou services supplémentaires : entre 250\$ et 2000\$.</li> <li>Droits annuels de licence : 0.5% des ventes du produit – frais minimum de 2000\$ par catégorie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En fonction de la province ou de l'état ainsi que de la superficie du bâtiment</li> <li>Frais d'inscription entre 185\$ et 4000\$</li> <li>Frais de certification entre 225\$ et 22 500\$</li> <li>Tarif préférentiel pour les membres du CGBCa</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En fonction de l'emplacement et de la taille de l'entreprise ou de la zone forestière</li> <li>Partie de la redevance payée au certificateur</li> <li>Une taxe (à partir de 10\$/an) est payée au Centre international de FSC.</li> <li>Environ 2000\$ à 3000\$</li> </ul>
Durée	<ul style="list-style-type: none"> <li>N/d</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>3 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>5 ans</li> <li>Pour que la certification soit maintenue, l'entreprise doit se soumettre à un audit de surveillance sur place à chaque année</li> </ul>

# Balisage et analyse des systèmes pertinents

	ENERGY STAR	EPEAT
<b>Processus</b>		
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Surmonter les obstacles commerciaux à l'adoption de biens et de services à bon rendement énergétique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Informer le public sur le respect des critères environnementaux dans la fabrication de produits informatiques</li> </ul>
Mécanisme de reconnaissance/certification	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mécanismes variables selon les catégories de produits</li> <li>■ Admissible à l'inscription : produit conforme à tous les critères obligatoires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Évaluation basée sur 51 critères environnementaux dont 23 critères obligatoires et 28 critères facultatifs</li> <li>■ Admissible à l'inscription : produit conforme à tous les critères obligatoires</li> </ul>
Certification	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Oui, mais non systématique selon les catégories de produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Oui, mais non systématique <ul style="list-style-type: none"> <li>● Comité de vérification du produit</li> <li>● Vérificateurs qualifiés</li> </ul> </li> </ul>
Certification par une tierce partie	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Oui</li> <li>■ Quelques organismes de certification au Canada <ul style="list-style-type: none"> <li>● CSA International</li> <li>● Intertek Testing Services</li> <li>● Quality Auditing Institute</li> <li>● U.S. National Fenestration Rating Council</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Système de déclarations non autorisées avant l'inscription au registre</li> <li>■ Sélection périodique d'un lot de produits à partir du registre pour vérification : contrôle sur place et tests aléatoires</li> </ul>
Critères / exigences de reconnaissance	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Un produit doit respecter ou dépasser les normes d'efficacité énergétique du gouvernement fédéral selon un taux prescrit pour chaque catégorie d'articles.</li> <li>■ La plupart des produits (mais pas tous) qui ont obtenu l'homologation américaine sont automatiquement admissibles au Canada.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Système à trois niveaux de performance environnementale - Bronze, Argent et Or <ul style="list-style-type: none"> <li>● Bronze : critères obligatoires</li> <li>● Argent : + 50% des critères optionnels</li> <li>● Or : +75% des critères optionnels</li> </ul> </li> </ul>
Coût	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le coût de la certification dépend de : <ul style="list-style-type: none"> <li>● l'agence de certification</li> <li>● du type de produit et du nombre de modèles différents</li> <li>● du nombre de séries de produits et d'options à certifier</li> <li>● de la région</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ En fonction du pays et du montant des ventes liées aux produits reconnus EPEAT <ul style="list-style-type: none"> <li>● Plus de 10 G \$ : 100 000 \$</li> <li>● 1B \$ - 10B \$ : 50 000 \$</li> <li>● 100M \$ - 1B \$ : 25 000 \$</li> <li>● 10M \$ - 100M \$ : 12 500 \$</li> <li>● Moins de 10M \$ : 1 500 \$</li> </ul> </li> </ul>
Durée	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Vie du produit pour le niveau d'efficacité énergétique pour lequel il a été homologué <ul style="list-style-type: none"> <li>● Energy Star 3.0</li> <li>● Energy Star 4.0</li> <li>● Etc.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 1an</li> </ul>

# Enseignements tirés de l'analyse de ces systèmes

## Points de convergence entre les systèmes et les bonnes pratiques :

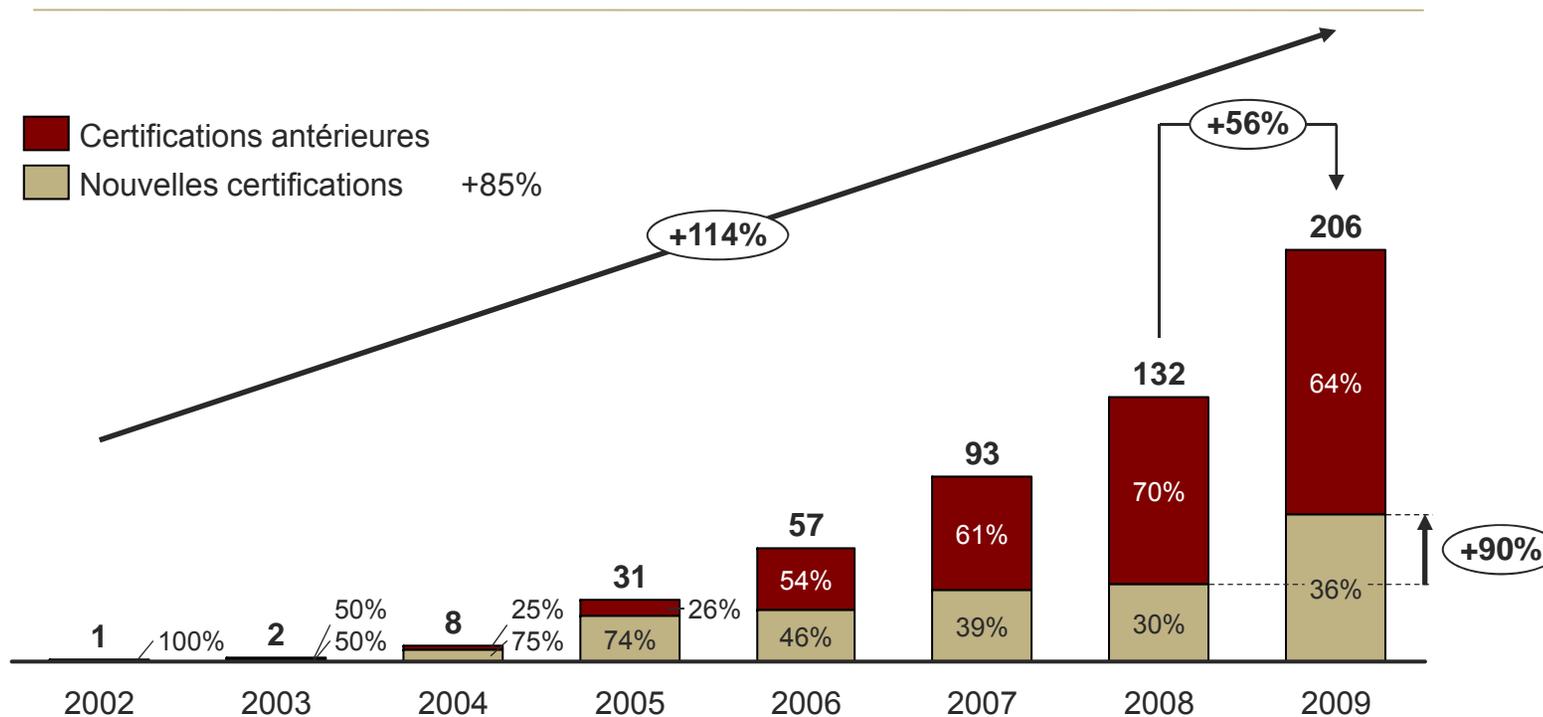
- Large zone d'application (internationale)
- Les systèmes et les normes ont été établis sur la base d'une large concertation avec les parties prenantes
- Systèmes non statiques; l'évolution des normes favorise l'amélioration continue des entreprises
- Systèmes multicritères
- Certification par une tierce partie (mais vérification pas toujours systématique)
- Diversité dans les modes de financement et les modèles d'affaires (voir page 38 et suivantes)
- Très large gamme de produits concernés
- Cible principalement les ICI et les gros volumes d'achat
- Partenariat, coopération avec d'autres systèmes (équivalence des certifications)
  - Eco-logo et EPEAT (les produits labélisés EPEAT sont reconnus par la norme Eco-logo)
  - FSC et LEED (les produits de la construction labélisés FSC sont reconnu dans le programme LEAD)
- Élaboration de différents niveaux de certification (bronze, argent, or)

# Exemple d'évolution d'un dispositif de certification LEED Canada

- De 2002 à 2009, LEED Canada a connu une croissance des certifications octroyées à un taux constant de 114%
  - Au cours de la période LEED Canada a décerné 206 certifications
  - La certification a pris son essor l'an dernier avec une hausse de 56% des bâtiments certifiés de 2008 à 2009
- De 2002 à 2009, le nombre de nouvelles certifications octroyées est également en hausse à un taux constant de 85%

## Évolution de la certification LEED Canada\*

% et nombre, 2002-2009



Source : Conseil du bâtiment durable du Canada; Analyse SECOR

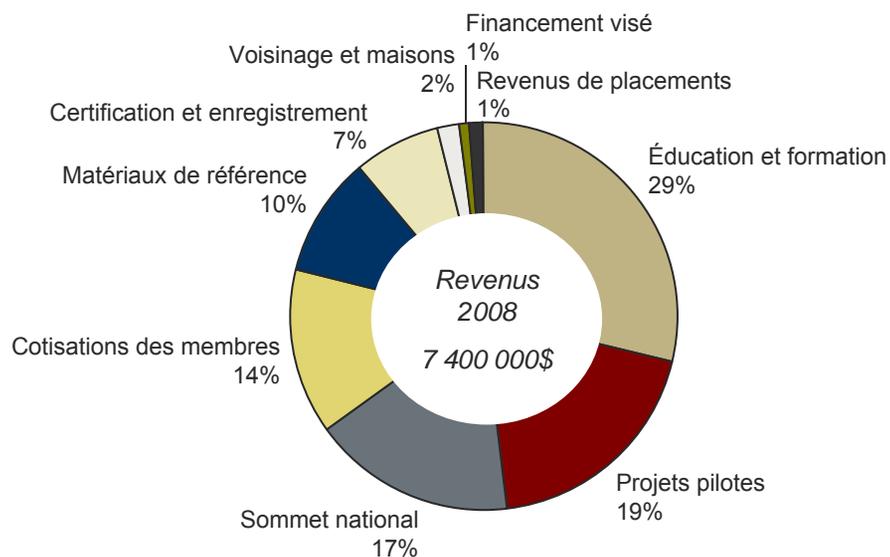
\*La mise ne place du système LEED au Canada s'est réalisée en 2001

# Modèle de dispositif qui s'autofinance par des activités multiples

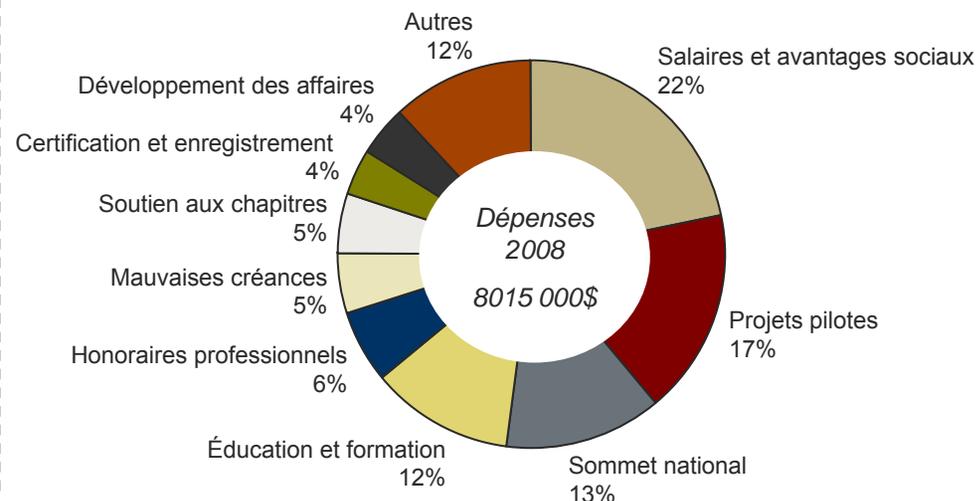
## LEED Canada

- LEED Canada est basé sur un modèle d'affaires complexe qui se finance par la réalisation de nombreuses activités, et principalement par des programmes d'éducation et de formation (29%)
  - Les coûts d'enregistrement, de certification est les revenus directement liés à la certification ne représentent que 21%
- LEED Canada tourne autour de l'équilibre financier (perte de 615 000\$ - 7,5% du budget)
  - En 2007, le dispositif avait réalisé un excédent des revenus par rapport aux dépenses d'un peu plus de 450 000\$

**Sources de revenus Conseil du bâtiment durable du Canada, Certification LEED**  
\$, 2008



**Répartition des dépenses Conseil du bâtiment durable du Canada, Certification LEED**  
\$, 2008



Source : Conseil du bâtiment durable du Canada, Analyse SECOR

# Un modèle financier proche du contexte de RECYC-QUÉBEC EPEAT

- Les prévisions budgétaires pour le dispositif EPEAT montrent que le modèle est basé sur l'autofinancement par les revenus générés de l'enregistrement et de la certification des produits.
- À ce jour, EPEAT reçoit également certains revenus de leur programme de membership.
- EPEAT bénéficie également de certaines subventions du Green Electronics Council, et l'organisation sollicite occasionnellement des fonds auprès des fabricants et détaillants afin de soutenir des projets spécifiques.
- Il faut noter que l'élaboration de normes est un processus distinct administré par l'organisation IEEE, et qu'il est financé en partie par un contrat avec l'EPA et en partie par des fonds sollicités auprès de l'industrie et autres parties prenantes.

## Prévisions budgétaires, EPEAT

\$ et %, 2006-2008

	2006	2007	2008
<b>Revenus réguliers</b>			
Nombre de produits enregistrés	5	50	50
Frais d'enregistrement des produits	25 000	250 000	250 000
<b>Coûts d'opérations réguliers</b>			
Coûts de main d'œuvre (directs+indirects)	217 000	224 280	231 851
Installations matérielles	21 900	23 600	24 800
Dépenses et frais divers	22 900	56 740	57 164
Marketing / éducation / promotion	50 000	55 000	55 000
Équipements informatiques	750	5000	5000
<b>Total des coûts d'opérations</b>	<b>312 550</b>	<b>364 620</b>	<b>373 815</b>
Résultats opérationnels	(287 550)	(114 620)	(123 815)
Coûts de démarrage	219 000	20 000	0
Résultats opérationnels + démarrage	(506 550)	(134 620)	(123 815)
Autres revenus (dont subventions)	440 000	145 000	100 000
<b>Bénéfices (pertes) nets globaux</b>	<b>(66 550)</b>	<b>10 380</b>	<b>(23 815)</b>

Source : EPEAT (2005), Analyse SECOR

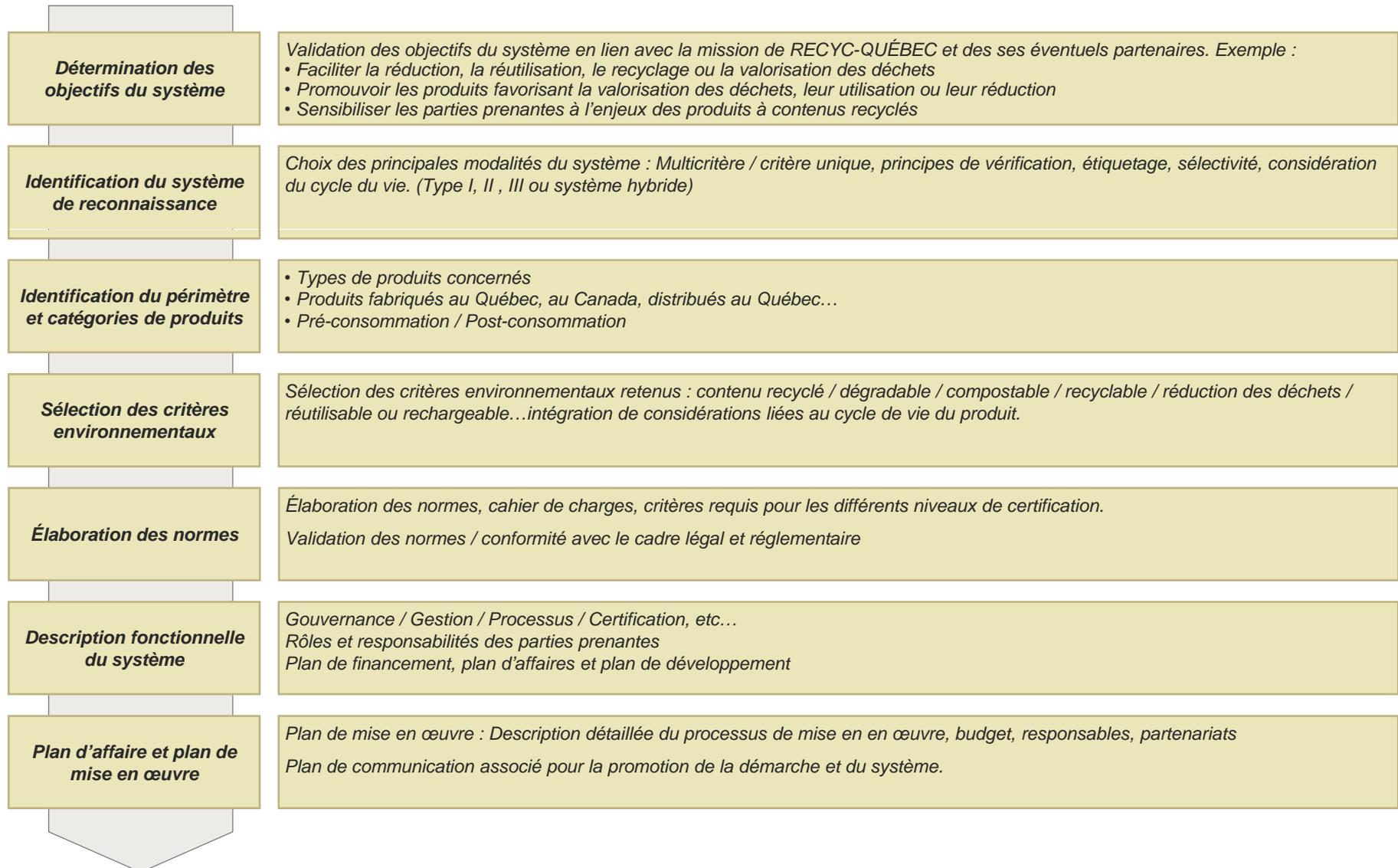
# Synthèse des modes de financement

- Deux modes de financement distincts ressortent de l'analyse de dispositifs comparables :
  - Un mode de financement complexe basé sur la réalisation d'activités multiples tel que démontré par LEED Canada. Le système de certification appuyant ce type de dispositif est plus lourd puisqu'il nécessite, entre autres, l'implication de plusieurs organismes de certification éparpillés géographiquement et une certification à postériori systématique.
  - Un mode de financement plus simple dont l'objectif est d'atteindre l'auto-financement du dispositif sur le long terme grâce aux revenus générés de la certification. Certains modèles comme celui d'Écologo affirment parvenir à s'autofinancer (mais en intégrant des revenus d'activités de conseil proposés par Terrachoice) , d'autres comme EPEAT se rapproche de l'objectif tout en bénéficiant d'un certain nombre de subventions.
- Nous retenons le deuxième modèle, soit un mode de financement basé sur le recouvrement des coûts par les revenus engendrés de l'enregistrement et de la certification des produits, comme étant un dispositif viable pour RECYC-QUÉBEC.
  - Ce modèle procure au dispositif la crédibilité et la rigueur recherchées.
  - Il offre également une flexibilité permettant son évolution éventuelle.
- On remarque que le processus de normalisation est généralement administré et même financé de façon indépendante au processus de certification.
  - À l'image d'EPEAT, nous recommandons de distinguer la réalisation du processus de normalisation des produits à contenu recyclé du processus de certification de RECYC-QUÉBEC.
- En conclusion, l'auto-financement est un mode de financement qui existe et qui fonctionne pour des dispositifs actuels comparables. Il faut toutefois prévoir les investissements initiaux nécessaires et les couts pour les phases de lancement (montée en charge).
- Un modèle d'affaire sommaire est présenté, à titre d'illustration, dans la partie suivante, sur la base de modèles similaires et des scénarios privilégiés pour le dispositif cible

## 5. Scénarios pour l'évolution du système de reconnaissance

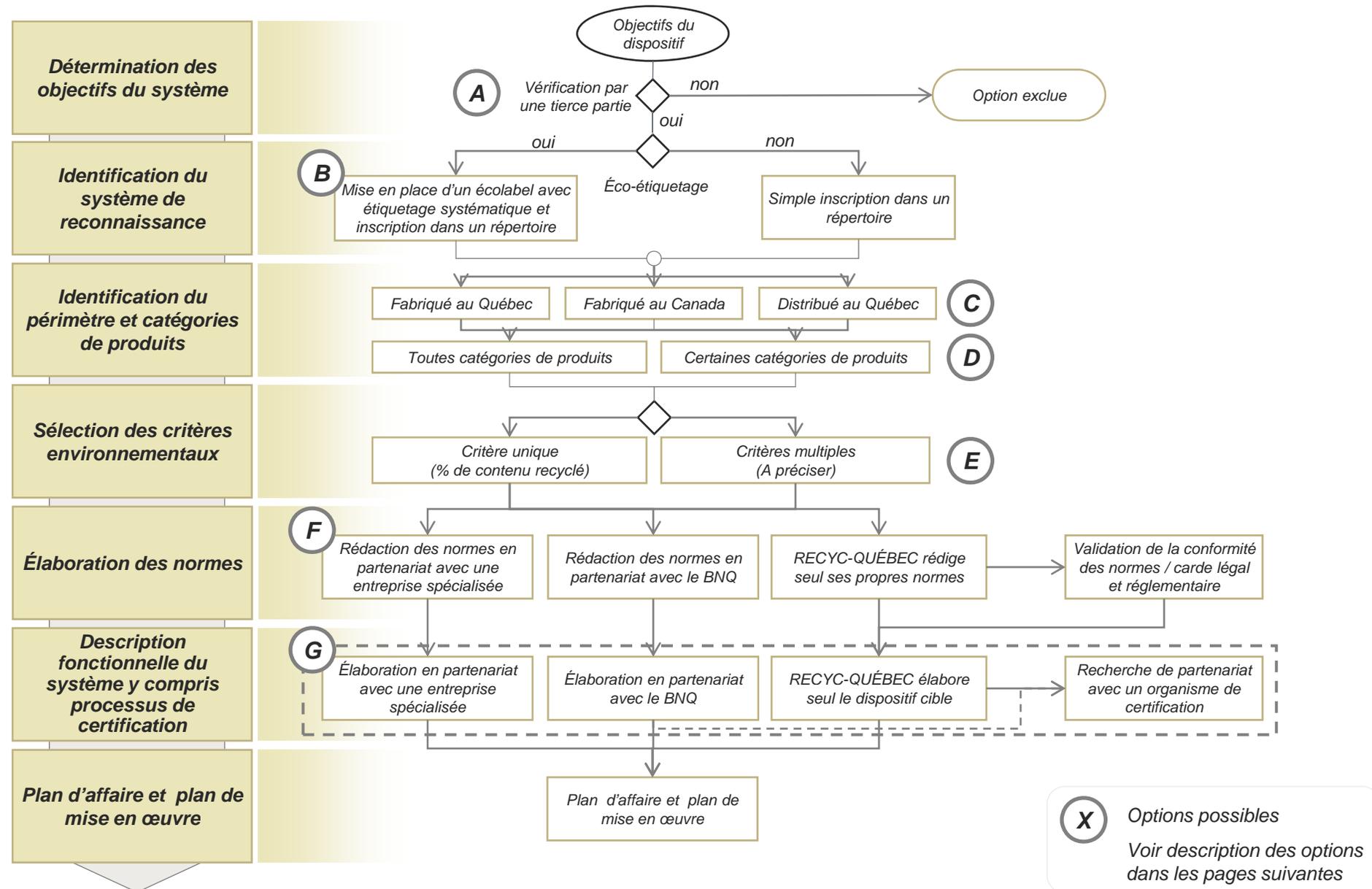
- *Processus général*
- *Identification des scénarios*
- *Description des principaux scénarios*

# Processus d'élaboration d'un système de reconnaissance



# Identification des scénarios

## 7 options possibles



# Description des options

Options	Description	Avantages	Contraintes	Recommandations
<b>Option A</b> Vérification des allégations	Auto-déclaration de l'entreprise concernant la conformité aux normes prescrites – Utilisation du « label » sans vérification	Simplicité du modèle, facilité de gestion.	Impact négatif sur la fiabilité des informations et la crédibilité du système.	Option exclue a priori car ne répond pas aux objectifs poursuivis par RECYC-QUÉBEC.
	Vérification des allégations par une tierce partie (par opposition l'auto-déclaration) – Modes de vérification à définir	Seul système permettant de s'assurer de la fiabilité des informations et contribue à la crédibilité du système	Suppose la mise en place et la gestion d'un processus de certification. Système plus complexe à mettre en place et à gérer.	Option retenue.
<b>Option B</b> Étiquetage	Pas d'étiquetage spécifique des produits. La reconnaissance se fait par l'inscription du produit et de l'entreprise dans le répertoire géré par RECYC-QUÉBEC	Pas de logo et de marque à gérer. Simplicité de gestion	Moins de reconnaissance grand public – pas de logo ou de marque pour assoir les activités promotionnelles	Option écartée.
	Étiquetage systématique des produits en plus de l'inscription au répertoire. Gestion d'un logo et d'une marque par RECYC-QUÉBEC.	Une plus forte reconnaissance, notamment au yeux du grand public. Promotion d'une marque et d'un label distinct de RECYC-QUÉBEC	Gestion d'un logo et d'une marque plus complexe. Coûts de gestion associés. Complexité pour les entreprises. Davantage de contrôles à prévoir.	Option à envisager, mais un approfondissement est nécessaire pour en évaluer les impacts.
	Développement d'un logo et d'une marque, promotion du logo et de la marque. inscription au répertoire, mais l'étiquetage n'est pas systématique.	Souplesse du système. Tous les produits ne sont pas propice à l'étiquetage.	Reconnaissance inégale – flou dans le système.	Option à envisager, au moins pour le lancement du système.
<b>Option C</b> Lieu de fabrication / distribution au Québec	Produits fabriqués au Québec uniquement (à distinguer des produits assemblés au Québec, il faut que les contenus recyclés ait été produits au Québec).	Cible plus spécifiquement la valorisation des matières récupérées au Québec.	Ne peut se restreindre à cette catégorie uniquement si on retient plusieurs critères environnementaux (comme le caractère recyclable)	Enjeux à approfondir. Il faut notamment intégrer les considérations légales d'accès ou non à la certification.
	Produits fabriqués au Canada (à distinguer des produits assemblés au Québec, il faut que les contenus recyclés ait été produits au Canada).	Périmètre pertinent dans la perspective d'un élargissement du système au territoire national.	Ne valorise pas forcément les matières récupérées au Québec.	A minima nous préconisons d'étendre la certification à l'ensemble des produits fabriqués au Canada dans la perspective de l'élargissement de l'application de la norme.
	Produits distribués au Québec	Permet de reconnaître et de valoriser davantage de critères environnementaux	Perte du focus sur le reconnaissance des produits utilisant des matières recyclées au Québec / Canada	

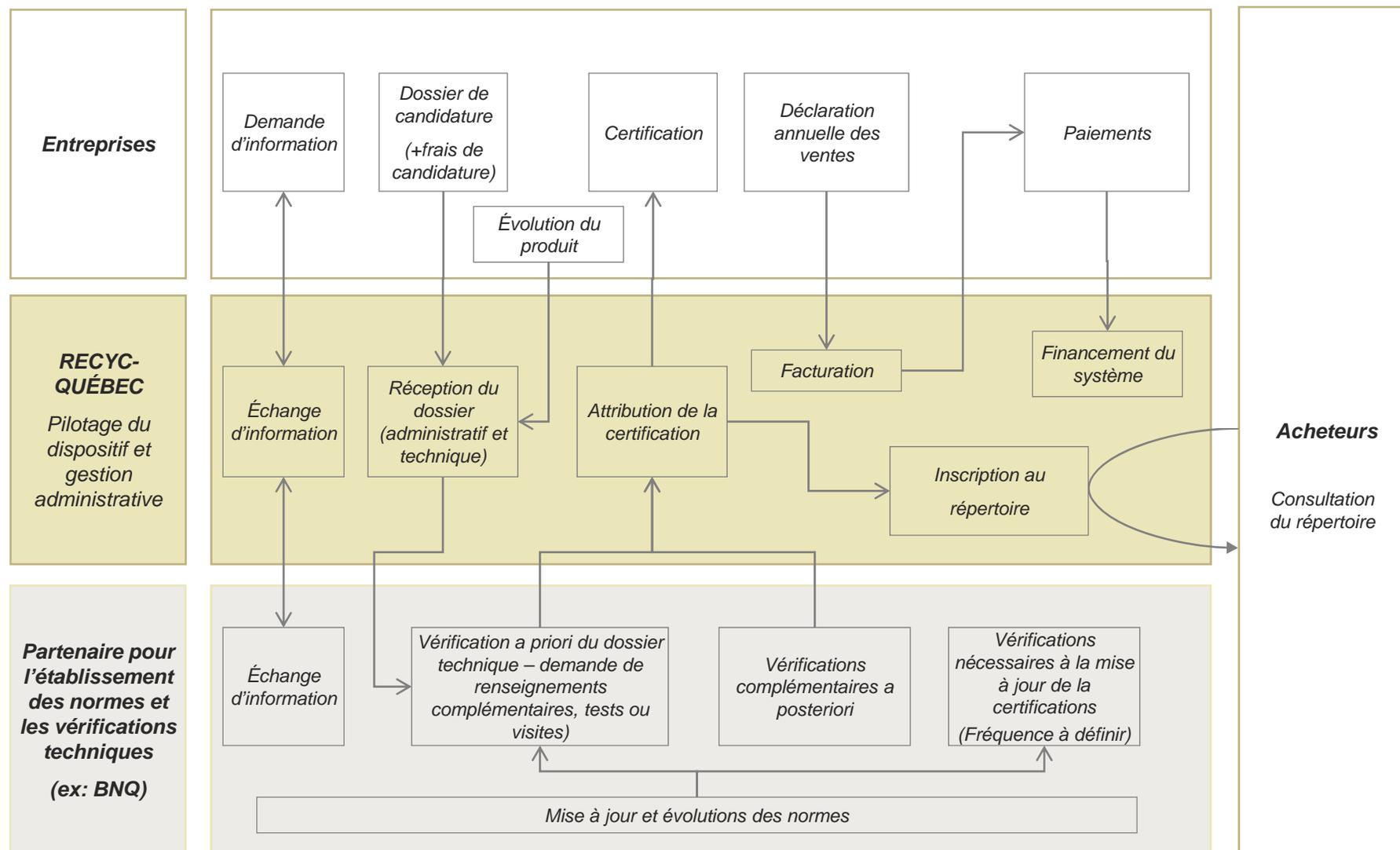
# Description des options

Options	Description	Avantages	Contraintes	Recommandations
<b>Option D</b> Catégories de produits	Toutes catégories de produits (mais avec la possibilité de cibler en priorité certains produits)	Montée en charge plus rapide du système. Principe de non exclusion.	Nécessite que la ou les normes soient adaptées à toutes les catégories de produits (normes assez souple ou plusieurs normes spécifiques)	Nous préconisons de s'orienter vers l'option intégrant toutes les catégories de produits en s'appuyant sur les catégories existantes des autres systèmes.
	Certaines catégories de produits	Permet un lancement plus simple en ciblant les normes sur certaines catégories de produits plus simple et à fort potentiel.	Exclusions de certaines catégories de produits, montée en charge plus lente.	L'établissement des normes devra cependant permettre de valider cette option.
<b>Option E</b> Critère unique / Critères multiples	Critère unique (% de la masse de contenu recyclé)	Simplicité de la norme et du processus de vérification. Clarté du label.	Peu de contrainte. Périmètre plus restreint donc montée en charge plus lente.	Nous recommandons d'étendre le périmètre à plusieurs critères, tout en restant au cœur de la mission de RECYC-QUÉBEC et en s'assurant de conserver un label clair et un processus maîtrisable.
	Critères multiples (Contenu recyclé, recyclable, compostable, réutilisable/récupérable, intégration d'éléments liés au cycle de vie).	Levier plus important et impact environnemental plus important. Donne également plus d'ampleur et de visibilité au Label.	Normes plus complexes à établir (norme par critères), davantage de normes à gérer, certification plus complexe.	
<b>Option F</b> Partenariat pour l'élaboration des normes (Définition, mises à jour et évolutions)	Rédaction des normes en partenariat avec une entreprise spécialisée (ex : Bureau Veritas) (externalisation)	Externalisation / contractualisation de la rédaction des normes – Validité et fiabilité des normes dans leur application, y.c le respect du cadre réglementaire	Coûts.	Solution simple à mettre en œuvre, fiable mais coûteuse.
	Rédaction des normes en partenariat avec le BNQ (Partenariat)	Normes rédigée en partenariat - Validité et fiabilité des normes dans leur application au Québec, y.c le respect du cadre réglementaire québécois. Facilitera l'extension géographique éventuelle du dispositif à d'autres provinces.	Plus grande implication de RECYC-QUÉBEC (mais moindre coûts qu'une externalisation complète)	Nous privilégions cette option si le BNQ s'avère être intéressé à établir ce partenariat.
	RECYC-QUÉBEC rédige seul ses propres normes	Gains de coûts. Plus simple à gérer.	Validité des normes et facilité d'application – nécessite la validation de la conformité des normes / carte légal et réglementaire	Option à écarter, sauf si le périmètre d'application demeure très simple que le système n'a pas vocation à s'étendre à d'autres critères, produits ou régions).

# Description des options

Options	Description	Avantages	Contraintes	Recommandations
<b>Option G</b> Partenariat pour la description fonctionnelle du système (y.c processus de certification)	Élaboration en partenariat avec une entreprise spécialisée (ex : Bureau Veritas)	Assure la rigueur du système et sa fiabilité. Intègre le processus de vérification géré intégralement ou partiellement par l'entreprise partenaire.	Coûts et moins de flexibilité dans le processus de certification	Solution simple à mettre en œuvre, fiable mais coûteuse.  Cohérence avec l'option F à considérer.
	Élaboration en partenariat avec le BNQ	Bénéficie de l'expérience du BNQ dans l'élaboration du système + capacité du BNQ à prendre en charge ou à piloter le processus de vérification	Faibles	Nous privilégions cette option si le BNQ s'avère être intéressé à établir ce partenariat.
	RECYC-QUÉBEC élabore seul le dispositif cible	Gains de coûts. Plus simple à gérer, pas de contraintes avec d'autres parties prenantes.	Capacité à construire seul le système. Nécessite éventuellement recherche de partenariat avec un organisme pour la vérification si RQ ne l'internalise pas.	Option à écarter, sauf si le périmètre d'application demeure très simple que le système n'a pas vocation à s'étendre à d'autres critères, produits ou régions).

# Détail du fonctionnement du dispositif

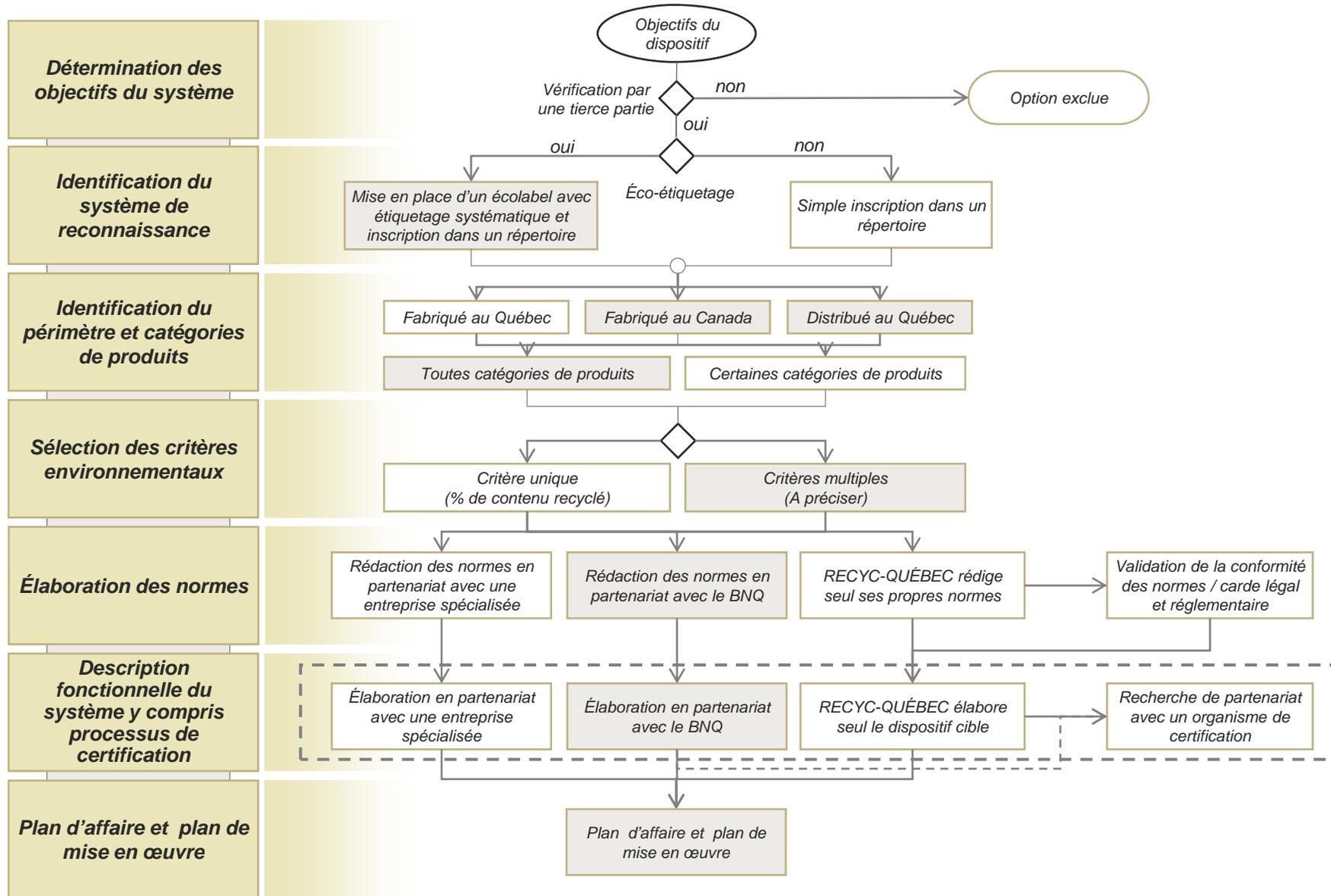


# Focus sur le processus de vérification

Quatre options possibles :

Options	Description des options	Avantages	Contraintes	Recommandations
Vérification a priori avec contrôle ou vérification sur site	Une vérification poussée (dossier préliminaire + contrôle ou visite sur site) est réalisée avant l'attribution de la certification.	Rigueur et fiabilité du processus	Processus très lourd et complexe à gérer.	Système trop lourd et trop complexe à gérer.
Vérification a priori sans vérification ou contrôle sur site.	La vérification de la conformité aux normes techniques se fait sur la base d'un dossier technique rempli par l'entreprise candidate à la certification.  L'entreprise en charge de la vérification peut demander quelques informations complémentaires afin de s'assurer du respect de normes. Cette option suppose d'avoir un processus de vérification apriori très rigoureux et très complet.  A l'issue de cette analyse la décision d'accorder la certification est donnée sans autre vérification ultérieure.	Système beaucoup plus simple à gérer car aucune vérification a posteriori n'est prévue (tests, visites sur sites ou autres méthodes de vérification)	Pas de validation a posteriori des déclarations des entreprises permettant de vérifier la fiabilité des informations transmises.  Risque d'allégations non vérifiées qui peuvent nuire à la fiabilité et crédibilité du système.	La fiabilité des informations ne peut être envisagée que par un minimum de vérification a posteriori afin que les entreprises candidates prennent conscience de la possibilité de contrôles a posteriori.
Vérification a priori et a posteriori non systématique	Vérification a priori identique à l'option précédente, mais avec un processus de vérification a posteriori pour contrôler la fiabilité des déclarations. Cette vérification peut se faire de manière non-systématique, aléatoire sur un échantillon ou ciblé sur des produits ou des entreprises plus complexes.	Permet de gérer la charge et la complexité des vérifications sur site – permet de réaliser une rotation (2, 3 ou 5 ans) sur les vérifications, ou lors de changement de normes uniquement ou lors de l'évolution de la spécification des produits)	L'absence de vérification systématique peut entraîner un manque de fiabilité des informations – le taux de vérification doit être établi avec précaution.	Système à la fois souple et permettant d'atteindre un niveau de fiabilité et de crédibilité du système acceptable.
Vérification a priori et a posteriori systématique	Vérification a priori simplifiée avant attribution de la certification car le processus prévoit une vérification post certification sur site ou plus poussée systématique permettant de vérifier les allégations.  Cette vérification est réalisée régulièrement pour le renouvellement de la certification (2, 3 ou 5 ans) ou systématiquement lors de l'évolution des normes ou lors de modification des spécifications des produits certifiés.	Système rigoureux et assurant la fiabilité des informations et de la certification.	Système plus lourd et plus complexe à gérer, avec des coûts d'exploitation plus importants (souvent répercutés sur les coûts de certification ou de licence)	Système trop lourd et trop complexe à gérer dans un premier temps.

# Scénarios privilégiés



## Modèle d'affaire illustratif

Objectif : A terme, le système vise l'autofinancement complet du système par les entreprises certifiées

- Autofinancement des frais de gestion et d'administration du système (incluant les activités de promotion)
  - Incluant les frais pour l'établissement des normes et leur mise à jour, et les frais de vérification
  - Incluant à terme le remboursement des investissements initiaux (développement et mise en œuvre du système)
- A ce stade, il n'est pas possible de présenter un modèle d'affaire précis, car de nombreuses hypothèses et paramètres doivent encore être validées :
- Objectifs du dispositif, critères et normes retenues
  - Partenaires
  - Modes de fonctionnement
  - Taille du marché
  - Etc.
- Le modèle est présenté à titre d'illustration uniquement pour comprendre les principaux leviers de coûts et de revenus du système :
- Les revenus :
    - ◆ Frais d'inscription (demande de certification) : généralement quelques milliers de dollars
    - ◆ Frais de certification initiale : pratiques observées entre 1000 et 5000 \$, dépend des produits
    - ◆ Droits annuels d'utilisation : en % des ventes du produit certifié (environ 0,5%) avec un minimum fixe ou fixe par tranche de revenus.
  - Les frais :
    - ◆ Développement initial et mise en œuvre
    - ◆ Coûts de personnels et frais fixes
    - ◆ Coûts liés à la gestion 3 évolution des normes
    - ◆ Coûts de certification (vérification à posteriori) – peut être partiellement transféré vers les entreprises
    - ◆ Promotion / Éducation

# Modèle d'affaire illustratif

*Simulation*

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
<b>Revenus</b>						
Nombre d'entreprises	20	40	100	150	180	
Nombre de produits	20	60	150	225	270	
Frais d'inscription	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	
Frais de certification initiale	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	
Total frais initiaux	70 000	140 000	315 000	262 500	157 500	
Droits annuels (% des ventes / catégories)	0,30%	60 000	180 000	450 000	675 000	810 000
<b>Total revenus</b>	<b>130 000</b>	<b>320 000</b>	<b>765 000</b>	<b>937 500</b>	<b>967 500</b>	
<b>Coûts du dispositif</b>						
Développement du dispositif (normes, principes)	200 000					
Mise en œuvre (répertoire, dispositif, site internet, promotion)	400 000					
Coûts d'exploitation du dispositif						
Coûts de personnels	100 000	200 000	210 000	220 500	231 525	
Gestion et évolution des normes	100 000	100 000	150 000	200 000	200 000	
Certification (vérification a posteriori)	52 500	105 000	245 000	262 500	236 250	
Promotion / Education	100 000	50 000	50 000	50 000	50 000	
Frais fixes (matériels, installations)	20 000	40 000	42 000	44 100	46 305	
<b>Coût total du dispositif</b>	<b>600 000</b>	<b>372 500</b>	<b>495 000</b>	<b>697 000</b>	<b>764 080</b>	
<b>Résultats opérationnels</b>	<b>-600 000</b>	<b>-242 500</b>	<b>-175 000</b>	<b>68 000</b>	<b>203 420</b>	
<i>Investissement (cumulatif)</i>	<i>-600 000</i>	<i>-842 500</i>	<i>-1 017 500</i>	<i>-949 500</i>	<i>-585 680</i>	

## Hypothèses retenues pour la simulation:

- *Frais d'inscription 1000\$ et frais de certification initiale 2500\$ (en moyenne) – ces frais ne concernent que les nouveaux produits inscrits chaque année.*
- *Les droits annuels sont calculés sur un % des ventes des produits certifiés.*
- *Frais de personnel : 1,5 personnes la première année puis 3 personnes les années suivantes (ETC)*
- *Gestion et évolution des normes : 1 personne (ETC) puis 2 personnes (ou coûts d'externalisation)*
- *Les coûts de certification a posteriori : 50% des produits sont vérifiés la première année, 33% du nombre total de produits certifiés sont vérifiés les années suivantes (excluant les produits vérifiées suite à une évolution)*

---

## 6. Conclusions et orientations

# Conclusions et orientations (1/3)

## Opportunité pour la mise en œuvre d'un dispositif de reconnaissance

- Compte tenu de la demande croissante pour les produits possédant des labels environnementaux, il nous apparaît pertinent de proposer un dispositif visant à reconnaître et promouvoir les produits à contenu recyclé
- Le répertoire que gère actuellement RECYC-QUÉBEC ne permet pas de répondre adéquatement aux besoins des acheteurs et n'est pas suffisamment performant pour attirer les entreprises qui veulent promouvoir leur produits
- Par ailleurs il n'existe pas, à notre connaissance, de dispositif rigoureux, spécifiquement consacré aux produits à contenu recyclé
- RECYC-QUÉBEC doit jouer un rôle important dans le développement et la gestion de ce dispositif, car il s'intègre parfaitement à sa mission

## Périmètre couvert par le dispositif

- Le répertoire est actuellement restreint aux produits fabriqués au Québec. Nous recommandons qu'il soit élargi minimalement aux produits fabriqués au Canada (dans la perspective d'un élargissement du dispositif au niveau national).
- L'analyse nécessite cependant d'être approfondie pour élargir le périmètre aux produits « distribués » au Québec. Cette question se pose en termes juridiques (sur la légalité de distinguer certains produits dans le cadre de commandes publiques notamment), mais elle se pose également si le scénario cible est élargi à d'autres critères tels que le caractère compostable ou recyclable. Dans ce cas c'est son lieu de consommation qui compte et non son origine.
- Nous recommandons également que le dispositif couvre l'ensemble des catégories de produits. Lors du démarrage, la promotion et les normes peuvent viser certains produits plus porteurs, en particulier afin de faciliter le lancement et la montée en charge du dispositif. Pour cela RECYC-QUÉBEC pourra s'inspirer des catégories de produits existantes pour des dispositifs similaires.
- Nous préconisons également un libre accès aux entreprises. Toute entreprise dont le produit respecte les normes établies doit pouvoir être candidate à la certification de son produit.

## Conclusions et orientations (2/3)

### Description du dispositif

- Le dispositif proposé doit intégrer un mécanisme de vérification des allégations. Nous recommandons que ce dispositif propose une vérification a priori systématique (sur dossier technique), et également une vérification a posteriori, non systématique
- Il est nécessaire de réaliser une analyse plus approfondie afin de retenir la liste des critères qui peuvent être intégrés à la norme. Au minimum, nous recommandons que la norme intègre les critères suivants (Cf. définition ISO en annexe):
  - Contenu recyclé post-consommation
  - Contenu recyclé pré-consommation
  - Matériau recyclé
  - Matériau récupéré pour valorisation

### À approfondir :

- Réutilisable
  - Rechargeable
  - Allongement de la durée de vie des produits
  - Réduction des déchets à la source
  - Conçu pour être désassemblé
  - Recyclable
  - Compostable
  - Intégration d'autres éléments liés au cycle de vie du produit
- Nous recommandons que les critères retenus demeurent dans le périmètre des responsabilités et de la mission de RECYC-QUÉBEC (*promouvoir, développer et favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits, ainsi que leur valorisation*) afin que RECYC-QUÉBEC conserve sa légitimité dans la mise en place d'un tel système, et que par ailleurs le dispositif ne crée pas d'interférence avec d'autres systèmes existants (Eco-logo en particulier) et puisse facilement s'en distinguer
  - Quelques soient les critères spécifiques retenus, il est important d'intégrer à la norme des critères environnementaux génériques ou des critères sociaux afin de pouvoir exclure de la certification des produits ne respectant pas certaines de ces règles de base (impact environnemental (ex : consommation d'énergie), impact social (ex : travail équitable)) et ne pas promouvoir des produits non-éthiques même s'ils son a contenu recyclé.

## Conclusions et orientations (3/3)

### Gestion du dispositif

- Un partenariat (forme juridique à définir) avec le BNQ apparaît être la solution à privilégier, aussi bien pour la phase de normalisation (compétence de base du BNQ) que pour les phases techniques de la certification. Le BNQ pourrait sous-traiter une partie de ces activités si nécessaire (compétences pointues ou sous-capacité).
- Nous recommandons que RECYC-QUÉBEC organise également la concertation avec l'ensemble des parties prenantes du système :
  - RECYC-QUÉBEC
  - BNQ ou autres partenaires
  - Gouvernement (ministères responsables des différentes institutions concernées)
  - CSPQ (services partagés et achats publics, en tant que client, du dispositif)
  - Associations d'acheteurs corporatifs
  - Associations de consommateurs
  - Représentants des centres de tri
  - Autres écolabels (dans un deuxième temps pour envisager des partenariats (équivalence normes)).
- Nous recommandons que le dispositif soit piloté par RECYC-QUÉBEC, en concertation avec les autres acteurs importants du dispositif (conseil consultatif) et que la norme appartienne à RECYC-QUÉBEC afin d'éviter la main mise de l'industrie (et l'interférence avec des intérêts économiques)
- Nous recommandons la création d'une marque et d'un écolabel afin de favoriser la promotion du dispositif et la reconnaissance associée à cette marque
- Un investissement de base est nécessaire (montant à préciser, dépendant des options retenues pour le dispositif cible), mais il est possible que le système s'autofinance, sur un horizon de 3 à 5 ans, sur la base des coûts de certification et des coûts d'utilisation de l'écolabel (sur un modèle d'affaires semblable à EPEAT ou Eco-logo).
- Nous rappelons l'importance des activités de promotion du dispositif, condition nécessaire à son développement et à son financement :
  - Promotion des produits à contenu recyclé afin d'accroître l'attraction des acheteurs potentiels (plus de ventes)
  - Promotion de l'écolabel et du dispositif auprès des entreprises (plus de certification)
  - La croissance des ventes des produits à contenu recyclé (qui doit être mesurée) va créer un cercle vertueux

# Facteurs clés de succès

- Concertation en amont avec les parties prenantes
  - Afin de valider l'attrait et l'acceptation du système par les principales parties prenantes concernées
  - Positionner RECYC-QUÉBEC comme chef de file du système
  - Inclure également une concertation avec des écolabels de premier rang afin d'identifier les partenariats possibles
  
- Partenariat avec le BNQ
  - Importance des ententes de partenariat avec le BNQ
  - Partage des rôles et des responsabilités dans la gestion du système
  - Soins portés à la gouvernance du dispositif
  
- Conception du dispositif
  - Choix des critères retenus et des normes suffisamment souples pour rendre la norme acceptable du point de vue des entreprises, mais suffisamment rigoureux pour apporter un caractère distinctif pour les produits certifiés
  - Transparence et rigueur du dispositif : Crédibilité et fiabilité
  
- Promotion du dispositif
  - En priorité : ententes avec les instances gouvernementales pour promouvoir la norme au sein de la commande publique (CSPQ, Entreprises de la Couronne) pour créer un effet de levier essentiel au lancement du dispositif
  - Dans un second temps : promotion du dispositif auprès des autres cibles (Achats corporatifs, grand public)

# Analyse des risques

Nature du risque	Description du risque	Mesures préventives pour anticiper, atténuer l'impact ou réduire le niveau d'occurrence du risque	Niveau de risque
Stratégique	Dispositif qui ne se distingue pas suffisamment de tous les autres écolabels basés sur l'auto-déclaration	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ S'assurer de la rigueur du dispositif dans sa conception et dans les normes qu'il propose</li> <li>■ Actions soutenues pour promouvoir le système qui est le seul à disposer d'une vérification par une tierce partie neutre pour les produits à contenu recyclé</li> </ul>	Modéré
	La moindre performance du système peut entraîner un désintérêt progressif des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ S'assurer de conclure les ententes nécessaires avec les acteurs de la commande publique pour donner un effet de levier suffisant au système</li> </ul>	Modéré
	Engagement de la responsabilité de RECYC-QUÉBEC et donc engagement de son image	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Rigueur, transparence et indépendance du dispositif aussi bien dans la normalisation que pour le processus de certification</li> <li>■ Soins portés à la gouvernance du système</li> </ul>	Faible
	Compétition / interférence avec d'autres systèmes spécifiques aux produits à contenu recyclés développés en parallèle (par autres provinces en particulier)	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Accélérer la conception et la mise en œuvre du système pour conserver l'avance prise par RECYC-QUÉBEC</li> <li>■ Être ouvert à la collaboration pour partager la norme dans une perspective de partenariat plutôt que de compétition</li> </ul>	Modéré
Risques opérationnels	Dysfonctionnements du système, lourdeur, complexité, surcoûts, non-atteinte des objectifs (performance et financement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Soins particuliers à apporter en amont à la conception du système et à l'élaboration du système d'affaire</li> <li>■ Mesurer et suivre de près la performance du système (mise en place d'indicateurs) pour apporter rapidement les ajustements nécessaires</li> </ul>	Important
Risques financiers	Financement de départ insuffisant pour concevoir et mettre en œuvre le système	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ S'assurer de disposer des financements nécessaires avant la mise en œuvre du système</li> </ul>	Faible
	Écart importants par rapport au modèle d'affaire et à l'objectif d'autofinancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réajuster rapidement le plan d'affaire</li> <li>■ Anticiper et identifier en amont des sources de subventions supplémentaires</li> </ul>	Modéré

## Prochaines étapes

Comme suite aux conclusions de cette étude, nous suggérons à RECYC-QUÉBEC le plan d'action suivant pour avancer dans le projet de mise en œuvre du système de reconnaissance :

1. Finaliser les réflexions pour convenir des objectifs du dispositif et définir les scénarios retenus a priori
2. Partager ces orientations retenues avec le BNQ pour valider l'intérêt et préciser le système cible
  - 2.1. Principaux mécanismes du système
  - 2.2. Identification des critères et des normes à un premier niveau
3. Développement d'un plan d'affaire préliminaire en partenariat avec le BNQ :
  - 3.1. Premier niveau de concertation avec quelques parties prenantes pour tester les orientations retenues
  - 3.2. Étude de marché détaillée et analyse quantitative pour identifier les volumes (nombre d'entreprises, types de produits à cibler en priorité, volumes d'achats, etc....)
  - 3.3. Plan d'affaire préliminaire
  - 3.4. Plan de financement
4. Concertation avec les parties prenantes
  - 4.1. Présentation du projet préliminaire
  - 4.2. Ajustements, finalisation et validation du projet
5. Finalisation du plan d'affaire et du plan de mise en œuvre

## 7. Annexes

- *Principes directeurs pour la mise en place d'un écolabel*
- *Critères de base définis par les normes ISO pour l'éco-labellisation*
- *Recensement et description des principales formes de reconnaissance environnementale présentes au Canada*

# Principes directeurs pour la mise en place d'un écolabel

## *Principes directeurs*

1. Participation des entreprises au programme sur la base du volontariat
2. Conformité avec la législation environnementale et autres législations pertinentes
3. Prise en compte de la performance des produits et de leur qualité d'usage avec leurs comparables
4. S'appuyer sur une base et des principes directeurs techniques et scientifiques solides
5. Les critères doivent permettre de distinguer le produit de ses pairs
6. Les critères doivent être crédibles, pertinents, atteignables et mesurables / vérifiables
7. Indépendance de l'organisme qui gère le programme (vs intérêts commerciaux et tout autre groupe d'intérêts)
8. Un processus transparent, robuste, efficace opérationnellement et financièrement
9. Flexibilité du système pour évoluer dans le temps (critères et normes)
10. Cohérence avec les principes directeurs des normes ISO 14020 and ISO 14024

Source : Global Ecolabelling Network (GEN), Analyse Secor

# Liste des critères utilisés pour l'éco-labellisation selon la norme ISO 14021 (non-exclusif)

<b>Utilisation réduite des ressources</b>	Réduction de la quantité de matière, d'énergie ou d'eau utilisée pour produire ou distribuer un produit, un emballage ou un composant associé spécifié.
<b>Energie récupérée</b>	Caractéristique d'un produit fabriqué en utilisant de l'énergie récupérée d'un matériau ou de l'énergie qui aurait été perdue, mais qui au contraire a été collectée par des processus volontaires.
<b>Réduction des déchets</b>	Réduction de la quantité de matière (masse) entrant dans le flux des déchets en raison d'une modification du produit, du procédé ou de l'emballage.
<b>Consommation réduite d'énergie</b>	Réduction de la consommation d'énergie associée à l'utilisation d'un produit assurant la fonction pour laquelle il a été conçu par comparaison à l'énergie utilisée par d'autres produits assurant une fonction équivalente.
<b>Consommation réduite d'eau</b>	Réduction de la consommation d'eau associée à l'utilisation d'un produit assurant la fonction pour laquelle il a été conçu par comparaison à la quantité d'eau utilisée par les autres produits assurant une fonction équivalente.
<b>Allongement de la durée de vie d'un produit</b>	Produit conçu pour une utilisation prolongée, sur la base de la durabilité améliorée ou bien d'une caractéristique d'aptitude à l'évolution, qui entraîne une utilisation réduite de ressources ou de la réduction des déchets générés.
<b>Réutilisable ou rechargeable</b>	<i>Réutilisable</i> Caractéristique d'un bien ou d'un emballage qui a été conçu et pensé pour accomplir, pendant son cycle de vie, un certain nombre de trajets, de rotations ou d'utilisations pour la même tâche pour laquelle il a été conçu. <i>Rechargeable</i> Caractéristique d'un bien ou d'un emballage qui peut être rempli avec le même produit, ou un produit similaire, plusieurs fois, dans sa forme d'origine et sans traitement supplémentaire, à l'exception des exigences spécifiées telles que le nettoyage et le lavage.
<b>Conçu pour être désassemblé</b>	Caractéristique de conception qui permet au produit d'être désassemblé à la fin de sa durée de vie utile, de façon que des composants et des pièces puissent être réutilisés, recyclés, récupérés en vue d'une valorisation énergétique ou, de manière générale, détournés des flux des déchets.
<b>Compostable</b>	Caractéristique d'un produit, d'un emballage ou d'un composant associé qui permet sa dégradation biologique, générant ainsi une substance relativement homogène et stable de type humide.
<b>Dégradable</b>	Caractéristique d'un produit ou d'un emballage qui lui permet de se décomposer dans des conditions particulières jusqu'à un certain point dans un temps donné.
<b>Recyclable</b>	Caractéristique d'un produit d'un emballage ou d'un composant associé qui peut être prélevé sur le flux des déchets par des processus et des programmes disponibles, et qui peuvent être collectés, traités et remis en usage sous la forme de matières premières ou de produits.
<b>Contenu recyclé</b>	a) <i>Contenu recyclé</i> Proportion, en masse, de matériau recyclé dans un produit ou un emballage. Seuls les matériaux «préconsommateur» et «postconsommateur» doivent être considérés comme un contenu recyclé, conformément à l'utilisation suivante des termes. 1) <i>Matériau «préconsommateur»</i> Matériau détourné du flux des déchets pendant le processus de fabrication. En est exclue la réutilisation de matériaux tels que ceux issus du retraitement, du broyage ou les résidus générés pendant un processus et pouvant être récupérés dans le même processus que celui qui les a générés. 2) <i>Matériau «postconsommateur»</i> Matériau généré par les ménages ou par les installations commerciales, industrielles ou institutionnelles dans le rôle d'utilisateur final du produit, et qui ne peut plus servir à l'usage pour lequel il a été conçu. Ceci comprend les retours de matériau de la chaîne de distribution. b) <i>Matériau recyclé</i> Matériau qui a fait l'objet d'une nouvelle mise en œuvre à partir d'un matériau récupéré [pour valorisation] au moyen d'un processus de fabrication et transformé en produit fini ou en composant pour être intégré à un produit; c) <i>Matériau récupéré [pour valorisation]</i> Matériau qui aurait autrement été éliminé comme déchet ou utilisé pour la valorisation énergétique, mais qui a été collecté et récupéré [pour valorisation] comme matériau d'apport, au lieu d'une nouvelle matière première, dans un processus de recyclage ou de fabrication.

# L'étiquetage écologique comme forme de reconnaissance : le gouvernement canadien appuie deux programmes d'éco-étiquetage

1

## EcoLogo

### Description

Produits évalués en fonction de leur incidence sur l'environnement, et ce, tout au long de leur cycle de vie.

- Processus « du berceau au tombeau »

### Année de création

1988

- Gestion confiée à un organisme privé (Terrachoice)



2

## Energy Star

### Description

Appareils plus éco énergétiques que les normes minimales, tel que déterminé par des procédures de test standard.

- Le montant dont l'appareil doit dépasser les normes minimum est différent pour chaque produit coté, et dépend de la technologie disponible.

### Année de création

1992 (par l'EPA)



# Principaux dispositifs de reconnaissance et d'étiquetage écologique au Canada

## ■ Secteurs agroalimentaire et alimentaire

Appellation	Logo	Description
Bio Québec		<ul style="list-style-type: none"> <li>La présence du logo sur les produits BIO garantit que ces produits ont été certifiés selon les normes biologiques de référence du Québec, un ensemble de dispositions élaborées pour les entreprises québécoises, et garantit que les produits contiennent au moins 95% d'ingrédients d'origine biologique.</li> </ul>
Fairtrade		<ul style="list-style-type: none"> <li>Favorise le développement durable et l'autonomisation des producteurs et travailleurs défavorisés des pays en développement à travers l'étiquetage du Commerce Equitable.</li> <li>Écolabel également présent dans le commerce de détail.</li> </ul>
Salmon-Safe		<ul style="list-style-type: none"> <li>Certifie les pratiques agricoles et de gestion du territoire urbain qui contribuent au rétablissement de l'éco-courant du système de santé dans les pêcheries de saumons indigènes du Nord-Ouest du Pacifique.</li> <li>Certifie l'utilisation de pratiques agricoles qui promeuvent les cours d'eau sains et les zones humides, y compris l'utilisation de l'eau, la lutte contre l'érosion, la réduction ou l'élimination des pesticides et d'engrais chimiques, et la conservation de la biodiversité indigène.</li> <li>Évalue la gestion environnementale des entreprises, des campus universitaires, des municipalités, etc.</li> </ul>
British Columbia Certified Organic		<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme volontaire de l'agroalimentaires de qualité sanctionnée par le gouvernement de la Colombie-Britannique pour les produits agricoles biologiques.</li> <li>Organismes accrédités par le « Certified Organic Associations of British Columbia » (COABC) qui inspecte et de certifie les fermes biologiques et les installations autres en Colombie-Britannique.</li> </ul>
Certified Naturally Grown		<ul style="list-style-type: none"> <li>Alternative à « Grassroots » (USDA Organic nation program) qui s'adresse en priorité aux petits agriculteurs grâce à la distribution de chaînes locales - les marchés des agriculteurs, des étalages routiers, les restaurants locaux, les programmes « Community Supported Agriculture » (CSA) et les petites épiceries locales.</li> </ul>

Source: [www.ecolabelling.org](http://www.ecolabelling.org)

# Principaux dispositifs de reconnaissance et d'étiquetage écologique au Canada

## ■ Secteurs agroalimentaire et alimentaire (suite)

Appellation	Logo	Description
Ocean Wise		<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Travail effectué directement avec les restaurants et les marchés, en s'assurant qu'ils disposent des informations scientifiques les plus actuelles concernant les produits de la mer tout en promouvant des décisions d'achat justicieuses.</li><li>▪ Le label apparaît sur les menus et les vitrines, ce qui rend plus facile pour les consommateurs le choix de fruits de mer respectueux de l'environnement.</li></ul>
SPCA Certified		<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Indique aux consommateurs que les animaux dans des fermes certifiées ont été élevés selon les normes d'élevage mis au point par la SPCA de la Colombie-Britannique.</li><li>▪ Normes pour les porcs, les poulets (viande et œufs), les bœufs et les vaches ont été élaborés.</li><li>▪ Dans le futur, les normes qui seront élaborées incluront les moutons et les dindons.</li></ul>
Green Table		<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le programme est basé sur l'ensemble de normes de fonctionnement et des objectifs qui définissent un restaurant "vert".</li><li>▪ Restaurants engagés à un ensemble d'orientations couvrant les déchets solides, la conservation de l'eau, la conservation de l'énergie, la prévention de la pollution (qui comprend les émissions de gaz à effet de serre (GES)), et les achats.</li></ul>
Canada Organic		<ul style="list-style-type: none"><li>▪ L'utilisation est autorisée uniquement sur les produits alimentaires qui sont certifiés conformes à la norme canadienne révisée sur la production biologique et qui renferment au moins 95 pour cent d'ingrédients biologiques</li></ul>

Source: [www.ecolabelling.org](http://www.ecolabelling.org)

# Principaux dispositifs de reconnaissance et d'étiquetage écologique au Canada

## ■ Secteur de la construction

Appellation	Logo	Description
R-2000		<ul style="list-style-type: none"> <li>Norme fondée pour les maisons neuves, qui va au-delà des codes du bâtiment. Les exigences techniques consistent en trois grands domaines de la construction: la performance énergétique, la qualité de l'air intérieur et la responsabilité environnementale.</li> <li>Les maisons R-2000 doivent fonctionner dans un budget spécifique d'énergie, basé sur les caractéristiques de la maison et les conditions climatiques où elles sont construites. Typiquement, elles ont besoin de 30% moins d'énergie que les maisons neuves classiques.</li> </ul>
BOMA Go Green – BOMA Best		<ul style="list-style-type: none"> <li>Certification pour les bâtiments commerciaux.</li> <li>Les critères du programme couvrent la consommation des ressources, la réduction des déchets et le recyclage, les matériaux de construction, et la sensibilisation des locataires.</li> </ul>
Certified Envirodesic		<ul style="list-style-type: none"> <li>Concédé sous licence à des constructeurs qualifiés, des fabricants et des prestataires de services dont les bâtiments, les produits et services répondent à des normes strictes pour des environnements sains.</li> </ul>
Built Green		<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaissance des meilleures pratiques environnementales nationales et certification pour les bâtiments commerciaux.</li> <li>Les critères du programme couvrent la consommation des ressources, la réduction des déchets et le recyclage, les matériaux de construction, et la sensibilisation des locataires.</li> </ul>
Leadership in Energy and Environmental Design (LEED)		<ul style="list-style-type: none"> <li>Encourage et accélère l'adoption mondiale de la construction écologique et durable des pratiques de développement à travers la création et l'application d'outils universellement compris et acceptés et de critères de performance.</li> </ul>
EnerGuide pour les nouvelles habitations		<ul style="list-style-type: none"> <li>Affiche des informations sur la consommation d'énergie d'une maison. Le programme est conçu pour aider les nouveaux constructeurs de maisons à planifier et à construire selon des principes d'efficacité énergétique.</li> <li>Systèmes de notation des taux de logements de 0 (faible) à 100 (plus élevé).</li> </ul>

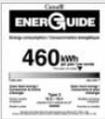
Source: [www.ecolabelling.org](http://www.ecolabelling.org)

# Principaux dispositifs de reconnaissance et d'étiquetage écologique au Canada

## ■ Secteur de la foresterie

Appellation	Logo	Description
Sustainable Forestry Initiative (SFI)		<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournit aux clients et utilisateurs finaux une assurance que les produits du bois et de papier sont fabriqués conformément à leurs attentes environnementales.</li> <li>Programme fondé sur la prémisse selon laquelle un comportement environnemental responsable et des décisions d'affaires judicieuses peuvent co-exister.</li> <li>Les participants exercent des pratiques de foresterie durable sur toutes les terres qu'ils gèrent.</li> </ul>
Le Forest Stewardship Council (FSC)		<ul style="list-style-type: none"> <li>Fait la promotion de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable des forêts du monde.</li> </ul>
Sustainable Forest Management Certification (CAN/CSA Z809)		<ul style="list-style-type: none"> <li>CSA International est responsable de la gestion et de la prestation du programme de marquage des produits forestiers en plus de veiller à l'intégrité de la marque CSA SFM.</li> <li>La chaîne CAN/CSA-Z809 démontre que les produits forestiers proviennent d'une forêt certifiée conforme à la norme et ont été vérifiés selon les exigences du CSA.</li> </ul>

## ■ Secteur du commerce de détail

Appellation	Logo	Description
Energy Star (Canada)		<ul style="list-style-type: none"> <li>Un appareil répond aux exigences ENERGY STAR s'il est beaucoup plus éconergétique que les normes minimales du gouvernement, tel que déterminé par des procédures de test standard.</li> <li>Le montant dont l'appareil doit dépasser les normes minimum est différent pour chaque produit coté, et dépend de la technologie disponible.</li> <li>Le nom ENERGY STAR et le symbole ENERGY STAR sont des marques déposées de la « United States Environmental Protection Agency ».</li> </ul>
EnerGuide pour appareil		<ul style="list-style-type: none"> <li>EnerGuide permet de comparer l'efficacité énergétique de différents modèles d'appareils à d'autres de la même taille et de même classe.</li> <li>L'étiquette ÉnerGuide indique que les appareils atteignent les niveaux minimaux de performance énergétique</li> </ul>

Source: [www.ecolabelling.org](http://www.ecolabelling.org)

# Principaux dispositifs de reconnaissance et d'étiquetage écologique au Canada

## ■ Secteur de l'énergie, du tourisme et autres

Appellation	Logo	Description
Green-e		<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme indépendant de protection des consommateurs pour la vente d'énergie renouvelables et la réduction des gaz à effet de serre dans le marché de détail.</li> </ul>
Green Key (Association des hôtels du Canada)		<ul style="list-style-type: none"> <li>Présente les résultats d'un audit volontaire et auto-administré de l'impact environnemental d'un hôtel.</li> <li>À l'issue d'un questionnaire en ligne, une cote de 1 à 5 clés vertes est générée.</li> <li>Le questionnaire porte sur: la conservation de l'énergie, la conservation de l'eau, la gestion des déchets solides, la gestion des déchets dangereux, la qualité de l'air intérieur, l'approche communautaire, la construction d'infrastructures, l'utilisation des terres et la gestion de l'environnement.</li> </ul>
OMOA Cean Marine Green Leaf Eco-Rating Program		<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme volontaire de «meilleures pratiques environnementales» pour l'industrie maritime, qui est reconnue comme le chef de file dans Amérique du Nord.</li> </ul>
Clé verte		<ul style="list-style-type: none"> <li>Certification qui offre au public et aux ateliers automobiles (autos, camions légers et lourds) un programme de reconnaissance et de valorisation des mesures environnementales.</li> <li>Un vérificateur CLÉ VERTE s'assure que les ateliers répondent aux exigences du programme, réparties en six catégories : gestion des résidus dangereux, gestion des résidus non dangereux, gestion des équipements et des procédés, gestion des déchets de consommation, maintenance des aires de services et de stationnement et sensibilisation des employés.</li> </ul>

Source: [www.ecolabelling.org](http://www.ecolabelling.org)